



**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI, 18 DÉCEMBRE 2018 19H00 – SION**

I- Élection du bureau du CG.	2
II- Entrée en matière sur le budget 2019	4
III- Administration générale & Finances	8
IV- Economie & Tourisme	11
V- Education & Culture	13
VI- Affaires sociales	18
VII- Sécurité publique	18
VIII- Travaux publics & Environnement	19
IX- Bâtiments & Constructions	26
X- Urbanisme & Mobilité	28
XI- Sport, jeunesse & loisirs	36
XII- Discussion finale sur le budget 2019	38



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Avant de débiter, je dois revenir sur la séance plénière de hier soir. Lors du traitement des modifications du PAZ/RCCZ des Vergers et des lles, l'entrée en matière de la modification PAZ/RCCZ du secteur des Vergers n'a pas été effectuée, ceci a été confirmé par la relecture de la bande sonore. Formellement nous devons le faire. Je vous propose, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition, de rajouter au procès-verbal de hier que l'entrée en matière du secteur des Vergers a été votée tacitement. Merci de votre compréhension. Je tiens aussi à relever que hier, nous étions 58. Certes, ce n'est pas l'entier du plenum, mais on s'y approche. Cette année, je ne peux plus vous parler du Père Noël croisé dans la rue, je ne suis pas sûre que vous alliez à nouveau me croire. Donc, c'est le bureau qui vous offre ce petit présent. Et en prime, vous recevez ce soir le bonnet blanc de la course Titzé de Noël. Ceci dit, j'ai l'honneur d'ouvrir le dernier plenum ordinaire de l'année du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 28 novembre dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et une excellente soirée de travail et d'échanges sur le budget 2019 de la Municipalité de Sion. Je vous prie d'excuser l'absence de la Conseillère générale Mme Sophie Trabacchi et du Conseiller général M. Jean-Pierre Bodrito. Nous voilà déjà à la fin de la 2e année de notre législature. Avant de traiter le budget, nous devons élire, pour les 2 prochaines années, le bureau restreint de ce Conseil général. Nous avons donc une belle soirée de travail et de débat devant nous. Le bureau a bien reçu tous les décomptes des heures qui seront transmis à la comptabilité demain en fin de matinée.

Le paiement sera effectué avant la fin de l'année. Nous pouvons passer maintenant au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par M. le président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement. Comme demandé à vos chefs de groupe, nous éviterons les divers ce soir. N'ayant pas de modification de cet ordre du jour, je vous en fais la lecture.

Point 1 : Election du bureau du Conseil général, Point 2 : Examen et approbation du budget 2019 de la Municipalité de Sion.

Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet.

Nous passons au point 1 : Election du bureau du Conseil général.

I- Élection du bureau du CG

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Selon l'article 10, alinéa 3 de notre règlement, le Conseil général élit le Président, le Vice-Président et le Secrétaire du CG pour 2 ans, renouvelable une fois. L'heure est donc venue de procéder à cette nouvelle élection. Les trois sortants se représentent à leur propre poste et ne souhaitent pas effectuer de rocade pour la fin de cette législature. En séance de préparation de ce plenum, avec le bureau, nous nous sommes entendus pour déroger au RCG article 28, alinéa 5. Nous vous proposons de procéder à une élection par voie électronique et non pas à bulletin secret dans le cas où le candidat sortant est seul à briguer son poste. Si une autre candidature devait être présentée, nous effectuerions alors l'élection à bulletin secret. Je passe la parole à l'assemblée afin de savoir s'il y a d'autres candidatures à l'un des trois postes à repourvoir.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Juste une petite précision concernant cette décision qui a été prise avec le bureau. Je pense qu'il est utile de rappeler que nous avons prévu une modification du règlement du Conseil général. Cette proposition est effectivement pour la suite de faire cette élection tacite dans le cas où il n'y a pas de candidat. Je pense qu'il vaut la peine de le rappeler.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Etant donné qu'il n'y a aucune candidature, quelqu'un désire-t-il tout de même un vote à bulletin secret ? Ceux qui sont pour l'élection à bulletin secret, touche verte, élection par voie électronique, touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 56 oui, 1 non et 0 abstention vous acceptez le vote par voie électronique.

Nous allons donc passer aux trois élections par voie électronique. En premier lieu, le poste de président du Conseil général. Puis le vote de vice-président et enfin le poste de secrétaire.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent la candidature de votre Présidente appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui s'y opposent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 57 oui, 0 abstention, 0 non, vous m'avez reconduite dans ma fonction.

Je vous remercie vivement pour la confiance que vous m'accordez pour les deux prochaines années. Avec le bureau, nous avons commencé un grand chantier qui est la révision du règlement du Conseil général. Je vais pouvoir le continuer.

Nous allons passer maintenant à l'élection de la vice-présidence. Les personnes qui reconduisent Madame Christine Bourban Carthoblaz appuient sur la touche verte, ceux qui s'y opposent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 57 oui, 0 abstention, 0 non, vous avez reconduit Madame Christine Bourban Carthoblaz au poste de vice-présidente.

Bourban Carthoblaz Christine, Vice-Présidente du conseil général, PLR. Merci de la confiance que vous me témoignez. Merci de me permettre de continuer d'œuvrer au sein du bureau. C'est avec plaisir que je vais continuer avec mes petits camarades du bureau restreint. Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Merci

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer maintenant à la dernière élection, à savoir le poste de secrétaire du Conseil général.

Les conseillères et conseillers qui soutiennent la candidature de l'actuel secrétaire, Monsieur Jean-Charles Léger, appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui s'y opposent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 57 oui, 0 abstention, 0 non, vous avez reconduit Monsieur Jean-Charles Léger au poste de secrétaire.

Léger Jean Charles, Conseiller général, PDC. Madame la présidente, chers estimés collègues, je vous remercie de la confiance témoignée. Merci de m'avoir donné la possibilité de continuer cette tâche de secrétaire pour une nouvelle période de deux ans. A l'instar des deux dernières années, je souhaite pouvoir travailler dans une parfaite collaboration avec l'ensemble des groupes politiques et du Conseil communal. Un tout grand merci.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci à vous tous. Au nom du bureau, je vous remercie encore une fois pour votre confiance et je profite de ce temps de parole pour remercier particulièrement les chefs de groupe, membres du bureau, pour leur travail lors de ces deux premières années. L'ouvrage est encore sur la machine à tisser. Je vous suis reconnaissante de nous laisser fonctionner pour les deux prochaines années pour terminer correctement les projets commencés.



Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Juste pour vous dire que le groupe PDC est heureux de pouvoir vous confirmer dans vos fonctions et moi particulièrement puisque je travaille au bureau avec vous. On ne se rend pas toujours compte du travail qu'il y a quand on est derrière. Quand on est au bureau, on voit le boulot qu'il y a à faire pour organiser des séances comme ce soir. Je crois que jusqu'à aujourd'hui, vous avez parfaitement fait votre travail. Je suis donc heureux de pouvoir continuer à travailler avec vous. Merci.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour. Examen et approbation du budget 2019 de la Municipalité de Sion. J'invite les rapporteurs des trois commissions à venir prendre place avec leur carte de vote. L'examen du budget se fait par division administrative, à savoir compte de fonctionnement et compte d'investissement. Les rapporteurs présentent leur rapport selon ce schéma. Le déroulement des divisions se passera comme suit : présentation du rapport des commissions, annonce des rubriques amendées, présentation du rapport sur l'amendement, ouverture de la discussion sur la rubrique concernée, avis de la Municipalité. Le dépositaire de l'amendement peut reprendre la parole uniquement pour annoncer un éventuel retrait de son amendement, puis vote de l'amendement. Et on continue avec la prochaine rubrique amendée.

En fin de division, je ferai un récapitulatif des modifications éventuelles apportées au budget avant d'ouvrir la discussion générale sur la division. Puis nous passerons à la division suivante. Concernant la procédure de vote des amendements, elle se déroulera comme suit : si une rubrique est touchée uniquement par un amendement, il sera mis au vote selon le système habituel, oui/non/abstention, où le non consiste à soutenir la proposition de la Municipalité. Si une rubrique est touchée par plusieurs amendements, nous confronterons d'abord les amendements entre eux pour déterminer lequel sera mis au vote contre la proposition de la Municipalité qui est inscrite dans le budget. Je vous expliquerai la manière de voter à chaque division touchée par plusieurs amendements identiques.

Avant de commencer l'examen du budget proprement dit, j'aimerais vous faire part de quelques soucis au niveau du dépôt des amendements. Il y a eu passablement de discussions sur l'irrecevabilité de certains amendements acceptés par le bureau. Ce n'est pas la première fois qu'il y a ce genre de discussion, soit l'an dernier, soit durant la législature précédente. De ce fait et en accord avec la Municipalité, le bureau édictera une directive claire et précise, sujette à aucune interprétation pour l'étude du prochain budget. Pour le présent budget, nous traiterons les amendements comme validés en séance de bureau du 28 novembre 2018.

Nous pouvons commencer avec l'entrée en matière. Monsieur le conseiller Charles André Rey vous pouvez nous faire part de l'entrée en matière ainsi que du vote sur l'entrée en matière de la Commission de gestion.

II- Entrée en matière sur le budget 2019

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La commission de gestion a examiné le projet de budget 2019 de la Ville. Elle a siégé à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. Il est prévu de siéger à 4 reprises pour l'étude des propositions d'amendement. Dans le cadre de l'étude du présent budget, la commission a été reçue le mercredi 10 octobre 2018 au siège de l'ESR par Monsieur Raphaël Marclay, conseiller communal, Monsieur Philippe Dubois, directeur commercial ESR et Monsieur Dominique Barras, directeur réseau ESR, pour une séance consacrée à la présentation du réseau d'eau potable de la ville. Elle a accueilli en outre, le 22 octobre 2018, Monsieur Patrick Dondainaz, chef de service des finances, pour la présentation du budget et le lundi 12 novembre 2018, Monsieur Philippe Varone, président de la Ville et Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances, pour la séance des questions.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Selon les précisions apportées en préambule lors de l'établissement du rapport sur le budget 2018, nous vous présentons les nouveaux tableaux qui ont été mis en place suite à la réorganisation du Conseil municipal en 9 dicastères distincts. Pour information, dans la brochure du budget, vous trouverez dans les renseignements complémentaires à



la fin de chaque dicastère, les transferts qui ont touché d'une manière ou d'une autre celui-ci. Compte de fonctionnement : les charges du compte de fonctionnement s'élèvent à 233'230'000 francs, les revenus de fonctionnement s'élèvent à 233'730'000 francs. L'excédent de revenus s'élève à 500'000 francs contre 250'000 pour le budget 2018. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2017, du budget 2018 et du projet de budget 2019. Les tableaux des pages 6 à 9 présentent les charges et les revenus du compte de fonctionnement et leur évolution de 2008 à 2019. Il est bon de préciser que l'augmentation des charges et des revenus intervenant en 2017, sont dus à la modification du mode de facturation de Skyguide.

Le budget de fonctionnement 2019 est marqué par l'impact négatif de l'activité achat / vente d'énergie de partenaires, avec pour la première fois, une perte de 530'000 francs inscrite au budget, une progression constante du nombre de ménages précarisés ayant recours à l'aide sociale, l'imputation d'une partie du bénéfice réalisé par la Ville lors de la vente des terrains de l'ancienne Voirie. Au niveau des charges, le budget 2019 est affecté par la forte augmentation des charges liées à l'aide sociale. Au niveau des revenus financiers, le budget 2019 présente une légère augmentation des recettes fiscales due à une conjoncture favorable, à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'absence de nouveaux allègements fiscaux depuis la taxation 2015.

Evolution du personnel : entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, l'effectif du personnel budgété équivalent plein-temps évolue comme présenté ci-dessous. Le budget 2018 prévoyait des EPT pour 459,03 unités, alors que le budget 2019 prévoit 468,63 unités. Les tableaux de la page 11 présentent l'évolution des EPT de 2008 à 2019. Nous pouvons constater une augmentation régulière des EPT depuis les comptes 2009. Le nombre de postes EPT par habitant restent cependant stable depuis plus de 10 ans avec 13,39 EPT par 1'000 habitants au budget 2019 et 13,27 EPT par 1'000 habitants au budget 2018.

Compte d'investissements : les comptes des investissements se présentent de la manière suivante : le total des dépenses d'investissements se monte à 31'280'000 francs et celui des recettes à 5'480'000 francs. L'excédent des dépenses est de 25'800'000 francs. C'est le dicastère n° 6 qui enregistre les plus gros montants avec 13 millions de dépenses et 2,23 millions de recettes. Les tableaux de la page 13 montrent l'évolution des dépenses et recettes d'investissements de 2008 à 2019.

Programme de législature et priorités d'investissements et d'études : comme précisé dans le rapport sur le budget 2018, c'est le programme de législature qui donne les priorités d'investissements et d'études. Pour rappel, nous vous le présentons à nouveau ci-dessous.

Les montants investis en 2019 se répartissent comme suit : dans les investissements propres, le montant global est de 25'270'000 francs auquel il faut ajouter pour d'autres dépenses activables 2'100'000 francs, pour des contributions de tiers 2'870'000 francs, pour des subventions accordées 3'910'000 francs, pour des subventions acquises 2'610'000 francs.

Financement des investissements : le graphique de la page 19 présente l'évolution des montants d'investissements nets et d'autofinancement ainsi que celui de la marge d'autofinancement. La marge d'autofinancement moyenne depuis 2012 est de 84,1 %. Endettement net : l'endettement net de la Ville passe de 73'066'000 francs aux comptes 2017 à 84'761'000 francs au budget 2019, soit une augmentation de 11'694'000 francs. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la dette par habitant qui dépasse les 2'400 francs au budget 2019. Chiffres clés et ratios : nous constatons que les ratios restent constants avec une note globale de 22 qui est considérée comme bonne.

Planification financière : les graphiques et tableaux de la page 22 présentent l'évolution des dépenses et des recettes consolidées sur 10 ans, ainsi que l'évolution de l'endettement net de la Ville selon la planification financière 20/23. Vous pouvez constater que la dette de la Ville, projetée pour 2023, se montera à plus de 113 millions. L'autofinancement n'atteignant pas l'objectif des 100%, c'est bien entendu la dette nette qui subit une augmentation.



Evolution de la marge d'autofinancement de 2012 à 2023 : la marge d'autofinancement de 2012 à 2019 présente une évolution positive avec un taux de plus de 90% au budget 2019, alors que la projection situe ce même taux à moins de 70% en 2023.

Vote d'entrée en matière : la commission a relevé les points de réflexion suivants : le budget 2019 peut être qualifié de bon et plus particulièrement grâce à la bonne maîtrise des charges de fonctionnement, aux recettes fiscales supérieures et à l'imputation d'une partie du bénéfice issu de la vente des bâtiments de l'ancienne Voirie. Les coûts liés aux affaires sociales sont à nouveau en forte progression. Le degré d'autofinancement se monte à 90,3%. Ce taux est considéré comme bon par les indicateurs de l'Etat du Valais. Toutefois, il en résulte une insuffisance de financement impliquant un recours à l'emprunt de 2,51 millions. La commission constate que la dette par habitant devrait dépasser le seuil des 3'000 francs à partir de l'exercice 2023 si l'ensemble des investissements figurant dans la planification financière était réalisé. Pour la première fois, la vente d'énergie devrait se solder par une perte. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission CEU tient d'abord à remercier le président de la Municipalité, les conseillères et conseillers communaux, ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses nombreuses questions concernant l'analyse du budget 2019. La commission s'est réunie à 6 reprises pour examiner le budget et a notamment reçu Monsieur Dondainaz pour une présentation. Elle s'est également réunie à une reprise pour l'analyse des amendements.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents en relation avec le budget 2019 et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences, à savoir l'édilité, l'urbanisme, les travaux publics et autres rubriques s'y rapportant. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 6 reprises pour l'examen du budget 2019 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale, et du président de la Municipalité, le 24 octobre 2018 pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : le projet de budget 2019 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements et plus particulièrement sur les subventions accordées dans le domaine social et culturel. La commission sociale et culturelle à l'unanimité de ses 11 membres présents propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière du budget 2019 de la commune, non sans un certain étonnement. En effet, le travail de notre groupe sur ce budget a débouché sur quatre amendements qui ont déclenché, chez certains membres du Conseil général, de vives réactions. Mais après tout, quoi de plus normal qu'un travail d'études débouche sur certaines remarques ou corrections à apporter. Ou alors, certains conseillers généraux auraient l'outrecuidance d'affirmer que la copie du budget 2019 est parfaite. Mon étonnement grandit encore lorsque je constate que notre groupe n'a pas touché aux tâches régaliennes ou fondamentales de notre commune, si ce n'est à la hausse. Je veux parler ici de la sécurité, des infrastructures, de l'éducation, des affaires sociales et même de la culture. Aucun amendement à la baisse sur ces postes. Alors quoi ! Est-ce si terrible de viser des dépenses qui, au fil des ans, plombent notre budget communal de plusieurs millions et finissent dans les tiroirs. Je veux bien sûr parler des études de tous



genres. Alors, chers collègues, détendez-vous et n'interprétez pas le travail de ceux qui déposent des amendements comme inutile ou agressant.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC constate que le budget 2019 suit peu ou prou la ligne des budgets précédemment adoptés par cette assemblée avec un autofinancement respectable bien qu'il n'atteigne toujours pas l'objectif des 100%. Nous constatons que ce budget est gravement impacté par la forte augmentation des coûts du social. Nous estimons qu'il serait judicieux que la CoGest, et/ou la CSC, s'empare de cette problématique et propose un rapport sur ce domaine. Je rappelle que le Conseil général s'est déjà emparé de sujets importants auparavant. Transparence, institutions, tourisme.

Nous relevons la perte sur les ventes d'énergie pour la première année. Au vu de la méthode permettant de fixer les tarifs, on peut s'attendre à de meilleurs exercices. Nous constatons que la vente de l'ancienne Voirie permet de redresser quelque peu la situation et permettra sur deux exercices d'améliorer l'ordinaire communal.

Le groupe UDC accepte donc l'entrée en matière sur le budget 2019. Cependant, nous déplorons l'autofinancement proposé par la planification financière pluriannuelle 2020/2023. En plus de présenter un autofinancement dérisoire, certes dû aux hypothèses concernant la prochaine réforme fiscale des personnes morales, la Municipalité se présente sans proposition correctrice. L'UDC ne veut pas d'une situation à 50% d'autofinancement et ne peut suivre la Municipalité dans sa volonté de nous proposer une planification avec 34 millions d'investissements annuels bien que sachant qu'elle ne parviendra pas à maintenir ce train d'investissements. Nous attendons donc de la Ville qu'elle cible efficacement les investissements prioritaires et critiques afin de limiter les potentiels effets néfastes d'une réforme fiscale.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR tient à remercier l'ensemble des conseillers municipaux et des collaborateurs des différents services pour leur travail. Avec un budget 2019 quasi similaire au budget 2018, un excédent de revenus pour le compte administratif de quelque 500'000 francs, nos conseillers municipaux et les services ont dû faire preuve de rigueur afin de maintenir cet équilibre indispensable au bon fonctionnement de notre ville, alors même que les charges des affaires sociales ont largement augmenté et que les produits issus de la vente d'énergie ont, pour la première fois, fait apparaître un déficit sur ce poste.

Le groupe relève aussi la légère diminution des dépenses dans le compte des investissements qui permet un degré d'autofinancement d'un peu plus de 90%. Bien que cela soit à saluer, les défis sont nombreux pour notre capitale impactée fortement par des charges de centralité.

Plus que de maintenir ce degré d'autofinancement haut en diminuant des investissements nécessaires, le groupe PLR estime qu'il est indispensable que des modifications des règles du jeu soient initiées, notamment concernant le financement des infrastructures de portée extra communale, le taux d'amortissement du patrimoine administratif, la participation communale pour les infrastructures dévolues aux hautes écoles et EPF. Au sujet du compte de fonctionnement, il y aura aussi matière à discuter sur le système de subventions en lien avec la participation communale dans les affaires sociales. En cela, le groupe remercie déjà l'ensemble des députés et députés-suppléants de peser de leur représentation sédunoise au sein du Grand Conseil afin de leur relayer les problématiques qui touchent Sion ainsi que les autres grandes villes de notre canton. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur le budget 2019.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. J'aimerais vous féliciter tous les 3 pour votre brillante réélection, vous remercier pour vos précieux services et je me réjouis de continuer à collaborer avec vous en 2019.

Concernant l'entrée en matière : je peux simplement dire que nous allons accepter l'entrée en matière, bien entendu. Je suis tout de même touchée par les remarques qui ont été formulées concernant l'étude du budget et la pléthore des amendements. Ce que j'aimerais dire, c'est que je trouve que c'est



un signe de bonne santé de voir des amendements être produits par les différents groupes avec des différentes idées. Je trouve que cela stimule le débat et les méninges et que c'est un signe de bonne santé de notre démocratie.

Je tiens aussi à remercier tous les chefs de service qui ont collaboré et les commissions, en particulier tous les commissaires qui ont passé de longues soirées à lire, à étudier et à analyser ce budget afin de nous donner des éléments précieux pour nos prises de position et la rédaction des amendements. Je vous remercie tous et toutes.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Nous allons donc passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte. Le refus touche rouge. L'abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 57 oui, 0 abstention, 0 non. Nous poursuivons avec l'étude des différentes divisions en commençant par la division 1 : administration générale et finances.

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

III- Administration générale & Finances

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Dans cette division, deux amendements concernent la rubrique n° 110.318, honoraires et prestations de services. Le premier provient du groupe UDC demandant de supprimer les montants dédiés à la réalisation d'un livre et d'une page Facebook en diminuant cette rubrique de 45'000 francs. Le deuxième a été déposé par le groupe AdG afin de diminuer, pour les mêmes raisons, cette rubrique de 50'000 francs.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest a posé quelques questions à la Ville. Je ne vais pas vous faire la lecture complète de ces questions et réponses. Nous avons, par contre, fait chaque fois un commentaire. Le premier commentaire concernant cet amendement consiste à dire que la majorité de la CoGest aimerait disposer au préalable d'un projet précis concernant l'utilisation des réseaux sociaux. Nous avons procédé à un vote : 6 oui, 4 non et 4 abstentions.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Pour la CSC, nous n'avons pas fait de remarque particulière : résultat du vote : 6 oui, 3 non et 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur ces amendements.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC soutiendra ce soir l'amendement de l'AdG. Effectivement, à argumentaire quasiment identique, auquel nous adhérons d'ailleurs. Notre groupe choisira de soutenir le montant le plus important.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Nous soutiendrons les deux amendements proposés sur ce poste. Nous ne souhaitons pas qu'un projet de communication de ce type soit traité par un mandat d'étude. Nous aimerions que la réflexion soit plus avancée quant au choix du réseau choisi et du type de communication pratiqué. En l'état, l'attribution de montants ne nous semble pas pertinente car il n'y a pas de vision claire du but poursuivi, ni de la plate-forme adéquate à retenir. Concernant la publication d'un livre retraçant l'histoire de Sion : si l'intention est louable, nous attendons davantage d'ambition de la commune qui entend utiliser une partie de ces livres comme cadeau officiel, alors même qu'elle croule sous les stocks de livres. Si la Municipalité ne sait pas comment écouler ses publications, il n'est guère opportun de poursuivre dans la même lancée.



Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. L'amendement déposé par le groupe UDC concerne essentiellement la réalisation d'un livre et la création d'une page Facebook pour un montant de 45'000 francs. L'AdG ne conteste pas ces deux réalisations pour autant qu'elles soient inscrites dans une réelle stratégie de communication à long terme. Ce que nous constatons c'est que cette rubrique a été augmentée de 92'000 francs par rapport au budget 2018. Il y aurait donc une augmentation de 47'000 francs sans justification. Nous avons eu, lors du plenum du 6 novembre, une présentation de la politique de communication que la Ville souhaite mettre en place. Lors du plenum de hier soir, nous avons eu de la part de M. le président de la Municipalité des informations supplémentaires suite à l'interpellation de Messieurs Boand et Gachnang. L'AdG est interpellée par la masse de travail qui attend le Conseil municipal en 2019 et en particulier la chargée de communication. Je cite : préparation aux communications de crise, communications d'urgence, soutien au Conseil municipal, soutien au Conseil général, rédaction et maquette du magazine Sion 2021, rapport de gestion de la Ville, contact avec les médias, préparation des communiqués de presse, préparation des conférences de presse, envois et diffusions des communiqués de presse, développement de l'intranet, refonte du site internet, j'en passe et des meilleurs, la liste est longue. Ne faudrait-il pas en 2019 se concentrer sur quelques priorités bien ciblées qui pourraient être, comme nous l'avons entendu hier soir, le site internet qui devrait servir de vitrine à la ville et la communication interne qui devrait permettre plus de transversalité entre les différents services et les différents organes de la ville. Communiquer ne veut pas forcément dire augmenter le nombre de communications mais plutôt choisir sa cible et adapter le message. Si vous me permettez cette métaphore, je dirai que pour faire pousser une plante, il est plus efficace de verser de l'eau directement au pied de la plante plutôt que d'arroser en quantité au-dessus de ladite plante, ou du moins cela permettrait d'éviter que l'eau n'arrive pas jusqu'aux racines.

L'alliance de gauche souhaite donc pour 2019 une communication réfléchie, posée, transparente, ciblée sur des objectifs qui ne peuvent être si nombreux. C'est pourquoi nous vous encourageons à accepter l'amendement de l'AdG qui aidera à évaluer les vraies priorités.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. L'amendement est difficilement compréhensible par le groupe PLR. La stratégie d'actions de communication nous a été présentée par la Municipalité. L'établissement d'un ouvrage, le remaniement du site internet et une présence accrue sur les réseaux sociaux représentent des tâches indiscutables pour la mise en valeur de la Municipalité de Sion, de son histoire et de ses activités actuelles. Le groupe PLR refusera les deux amendements de l'UDC et de l'AdG et vous recommande d'en faire de même.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La rubrique 110.318 prévoit le financement d'un ouvrage ainsi que la mise en ligne d'une page Facebook. Le livre prévu, sorte de plaquette retraçant l'évolution historique de notre cité, devrait permettre de faire découvrir notre ville et son évolution à différentes époques y compris à nos propres citoyens. Cette réalisation présente donc un certain intérêt. En ce qui concerne la page Facebook, contrairement à ce que laisse entendre l'amendement déposé par l'UDC, ce réseau certes en perte de vitesse auprès d'une partie de la population n'en demeure pas moins un vecteur de communication fréquenté par bon nombre de personnes. D'ailleurs la plupart des villes de ce canton continue aujourd'hui encore à communiquer par son intermédiaire. Dès lors, pourquoi vouloir empêcher notre nouvelle chargée de communication de rafraîchir la page Facebook consacrée à notre commune ? Ce serait d'autant plus regrettable que, depuis quelque temps, notre Conseil multiplie des demandes à son égard. Hier soir encore une interpellation a réclamé que certaines mesures soient rapidement mises en place. A partir de là, est-ce bien raisonnable de lui refuser le rafraîchissement, voire la transformation de la page Facebook, un moyen parmi d'autres mis à sa disposition pour améliorer la communication à court terme ?

Les Verts estiment que le moment est malvenu pour utiliser une expression consacrée "de lui couper l'herbe sous les pieds". Notre groupe refusera donc l'amendement UDC. Par contre, il partage l'avis de l'AdG considérant que l'augmentation de 92'000 francs accordée à cette rubrique paraît exagérée. Il y a un risque cependant que, tant la plaquette prévue que la mise à jour de la page Facebook souffre de la diminution de 50'000 francs proposée par ce groupe. Pour cette raison, concernant ce deuxième amendement, les Verts n'ont pas réussi à s'entendre sur une position commune. Chacun de nos membres votera en fonction de sa propre conviction.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Tout d'abord, mes félicitations au nouveau bureau pour la poursuite de son activité. Effectivement, vous l'avez compris lors de nos différentes interventions, la communication suscite beaucoup d'attente de la part des différents conseils, de la part de l'administration. Le budget que nous vous proposons pour ce poste est effectivement plus important. Il est ambitieux. Non pas pour remplir un cahier des charges en une année, la question qui nous était posée hier soir était de présenter l'entier du cahier des charges. Nous sommes bien conscients qu'avec une seule ressource, alors que d'autres villes de taille égale ont 2 à 3 collaboratrices ou collaborateurs pour gérer un service de communication, toutes ces tâches ne peuvent être effectuées en une année.

Par contre, le Conseil municipal est cohérent avec le programme de législature qu'il a défendu devant vous, notamment par rapport à la volonté de mettre en évidence son patrimoine. Le livre proposé n'est pas un livre de plus mais vraiment un livre qui veut montrer la richesse patrimoniale et archéologique notamment de notre ville. Je vous invite donc à reconsidérer votre position par rapport à ce livre. Contrairement à ce qui a été dit, nous n'avons pas de stocks pléthoriques du livre sur les essences exquis, c'est un livre que nous distribuons régulièrement, qui connaît un grand succès et qui montre un autre visage de Sion; peut-être un peu plus poétique, peut-être un petit peu plus proche de la nature.

En ce qui concerne les réseaux sociaux : ils sont nombreux. La ville a justement déjà fait le choix de se concentrer sur Facebook en disant : on va laisser de côté Twitter, Instagram et autres réseaux sociaux parce que Facebook (on l'a vu encore dans de récentes affaires) n'est pas un réseau qui est en perte de vitesse mais c'est un réseau qui permet aujourd'hui de communiquer avec la population, d'interagir et de pouvoir répondre. Nous n'avons pas de page Facebook, seule la police en a une pour des informations qui sont factuelles et plutôt fonctionnelles. La volonté est de demander à des spécialistes de nous aider pour définir le contenu de cette page Facebook, sa fréquence d'alimentation, le type de message et l'interaction que l'on peut obtenir avec les citoyens. Je vous demande donc d'offrir votre bienveillante attention à la proposition du Conseil municipal.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au vote. La procédure de vote se déroulera de la manière suivante. On vote les deux amendements l'un contre l'autre. Le vainqueur sera mis au vote contre le budget de la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement UDC appuient sur la touche verte, pour l'amendement AdG la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement de l'AdG a obtenu 27 voix, 25 pour l'amendement de l'UDC et 4 abstentions. Nous allons donc mettre maintenant au vote l'amendement de l'AdG contre l'amendement de la Municipalité. Les conseillères et conseillers généraux qui soutiennent l'amendement de l'AdG appuient sur la touche verte, ceux qui soutiennent la Municipalité, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Par 35 oui, 19 non et 3 abstentions, vous avez soutenu l'amendement de l'AdG. On diminue donc le budget de fonctionnement de 50'000 francs. J'ouvre la discussion générale sur la division 1 ainsi amendée.

Je n'ai pas de prise de parole. Nous pouvons passer à la division suivante : économie et tourisme.

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.



IV- Economie & Tourisme

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons deux amendements dans cette division. Rubrique 266.50, aéroport : groupe des Verts, amélioration du parking de longue durée visant à réduire de 100'000 francs l'investissement tant que l'avenir de l'aéroport n'est pas complètement garanti. Même rubrique 266.50, aéroport : groupe des Verts aménagement secteur nord moins 100'000 francs pour les mêmes raisons.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Concernant le premier amendement, l'amendement des Verts de - 100'000 francs, la majorité de la Cogest souhaite maintenir l'exploitation de l'aéroport. Ce vote a obtenu 5 oui, 9 non et 0 abstention. Pour l'autre amendement la majorité de la Cogest ne voit pas actuellement l'intérêt de développer un parking de longue durée. Le vote a obtenu 10 oui, 3 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a analysé les deux amendements de manière simultanée et donc les deux questions ont semblé pertinentes pour la commission. La mise en attente du parking de longue durée peut être entendue. Cela semble effectivement ne pas être une priorité pour la CEU qui propose d'accepter le premier amendement de - 100'000 francs concernant la question du parking par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur ces amendements.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Nous combattons les deux amendements relatifs à l'aéroport. Si l'avenir de l'aéroport, comme le clament les Verts, n'est pas garanti, cela ne justifie pas de ne pas maintenir l'attractivité du site et de ne pas entreprendre de démarches indispensables à son fonctionnement. Le tarmac doit pouvoir être praticable, et permettre à l'aéroport d'accueillir le trafic aérien. Ce serait un mauvais signal pour d'éventuelles compagnies intéressées que de laisser dépérir les installations aéroportuaires.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Notre position est simple. Il faut freiner les investissements dans notre aéroport et attendre d'avoir une nouvelle organisation et de nouveaux partenaires. Notre position est simple, "wait and see". Nous, le groupe des Verts sommes persuadés que la voie de développement des charters à bas coûts, transportant des touristes venant en Valais, n'est pas viable économiquement. Nous vous proposons de réduire un peu les investissements sans remettre en danger l'activité de notre aéroport.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance des amendements déposés par les Verts. Malgré les déboires de la compagnie Powdair et la suppression des vols d'Air-Glaciers, le groupe PLR reste persuadé que l'aéroport de Sion peut développer ce volet d'activité. En plus des vols assurés de manière saisonnière par Swiss, nous estimons aussi que l'aéroport peut être considéré comme une infrastructure qui peut attirer de nouveaux marchés les grands aéroports étant actuellement saturés. Dans les autres marchés existants, le succès des vols d'affaires a été mentionné mais rappelons aussi les vols de nos compagnies d'hélicoptères, la maintenance d'avion, l'implantation de la start-up H55 qui développe des avions électriques. Ce sont autant d'activités qui font vivre ce lieu. Alors au final, il y a deux façons de voir les choses. Soit on améliore les infrastructures existantes pour attirer de nouvelles compagnies et entreprises, soit on attend qu'elles manifestent leur intérêt et on réagit suite à la demande. Le groupe PLR est clairement de ceux qui veulent prendre les devants.

Une remarque aussi concernant le parking longue durée. Certes, on pourra toujours se poser la question du timing. Mais rappelons que dans le cadre de l'étude de la nouvelle halte des CFF à l'horizon 2025, il serait judicieux aussi de prendre les devants et d'intégrer ce potentiel nouveau parking à la réflexion globale de la mobilité en ville de Sion. Vous l'avez compris, le groupe PLR refusera ces deux amendements.



Pitteloud Christophe, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC déplore les annonces successives des opérateurs charters concernant les abandons ou les annulations de leur vol au départ de Sion. Nous sommes néanmoins convaincus que le tarmac et les voies de roulages doivent être assainis et ainsi respecter les normes exigées par l'Ofac. A contrario, nous estimons que l'aménagement du parking longue durée n'est pas prioritaire. Comme les deux commissions consultées, le groupe PDC soutiendra l'amendement concernant ce parking et vous encourage à en faire de même.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. En ce qui concerne ces deux amendements et comme l'ont montré de nombreuses interventions à ce sujet, nous nous soucions également au sein du groupe AdG de l'avenir de l'aéroport de Sion. Nous avons pu discuter lors de l'inauguration du tarmac nord de cet avenir avec des personnes au plus proche du dossier. En l'occurrence, la rénovation de l'aérogare nord paraît nécessaire pour avoir un volume suffisant d'accueil des passagers à l'intérieur et à l'extérieur des murs actuels. Étant donné que les travaux ont déjà été faits au niveau du tarmac, nous considérons que les travaux conditionnant l'accueil des passagers font sens pour terminer cet aménagement du secteur nord et c'est pour cela que nous préférons le deuxième amendement déposé par les Verts celui concernant le parking.

En effet, nous considérons qu'il est prématuré de construire un nouveau parking aux abords de l'aéroport. Nous estimons que le parking actuel en goudron ainsi que le parking longue durée remplissent amplement leur rôle pour l'instant. Nous jugeons qu'il serait bon d'étudier la future fréquentation de l'aéroport avant de construire un nouveau parking qui pourrait ne plus correspondre aux besoins réels d'ici quelques années. De plus, nous pensons qu'il serait préférable d'attendre de connaître l'emplacement exact de l'éventuelle gare CFF qui pourrait voir le jour au niveau de l'aéroport. Cela nous permettrait de créer un parking P+R (park and ride) couplé avec le parking de l'aéroport, ce qui le rendrait deux fois plus utiles et aiderait de ce fait l'acceptation d'un tel projet.

Vous l'aurez compris, nous refuserons donc l'amendement concernant l'aérogare, car nous estimons cette dernière nécessaire et nous accepterons l'amendement des Verts pour une coupe de 100'000 francs concernant le parking de l'aéroport puisque c'est, selon nous, un projet prématuré.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole, la Municipalité désire-t-elle prendre la parole ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Vous connaissez maintenant la stratégie qui a été arrêtée par le Conseil d'Etat et la Ville de Sion sur le développement de l'aéroport. C'est une stratégie ambitieuse qui veut parfaire et développer cet outil en termes de promotion économique et touristique et nous avons besoin pour se faire de soigner la mariée, de la rendre la plus belle possible pour les usagers actuels et aussi pour le futur exploitant qui, dans 4 ou 5 ans, devrait être à même de reprendre l'exploitation de cet aéroport. Tous ces investissements qui vous sont proposés sont nécessaires, notamment pour le tarmac. L'idée du parking, c'est qu'aujourd'hui, pour celles et ceux qui le fréquentent, voyez dans quel état on laisse aujourd'hui des passagers de longue durée. C'est une infrastructure qui peut servir au quartier des Potences et de Châteauneuf puisque, je vous le rappelle, il y a un passage qui permet de joindre les deux parties de cette ville. C'est donc une infrastructure qui a une double vocation, celle de desservir l'aéroport et potentiellement aussi d'offrir, avec le développement de Châteauneuf, des infrastructures de parking. Je vous remercie de votre soutien.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. D'abord les deux amendements l'un contre l'autre, puis le vainqueur contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement parking longue durée appuient sur la touche verte; pour le secteur nord, touche rouge; abstention, touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté l'amendement parking longue durée par 37 oui, 20 non et 0 abstention. Nous allons maintenant passer au vote du parking longue durée contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement parking longue durée, touche verte. Ceux qui soutiennent la Municipalité, touche rouge, abstention, touche blanche. Le vote est lancé.



Vous avez accepté l'amendement parking longue durée par 33 oui, 24 non, 0 abstention. Vous avez donc accepté une diminution de 100'000 francs dans le budget d'investissements à la rubrique 266.50. J'ouvre maintenant la discussion générale sur la division 2 ainsi amendée. Je n'ai pas de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons passer au point 3 "éducation et tourisme".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

V- Education & Culture

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Quatre amendements ont été déposés dans cette division. Rubrique 320.366 : "subventions accordées à des personnes physiques", le groupe des Verts demandant une augmentation de 116'239 francs pour les besoins d'une formation musicale et l'AdG demandant également une augmentation de 184'986 francs pour les mêmes raisons.

Rubrique 308.50 : "bâtiments scolaires, investissements propres", groupe des Verts augmentation de 100'000 francs pour donner des moyens pour des travaux de rénovation à l'école des Collines et d'autre part par l'AdG, augmentation de 100'000 francs dans le but de la mise en conformité aux normes antisismiques et de feu des bâtiments scolaires. Nous allons tout d'abord débattre sur la rubrique 320.366.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Pour le premier amendement, la commission émet la remarque suivante : la majorité de la CoGest estime que les aides sont intégrées dans une stratégie à long terme en relation avec les charges de centralité. La CoGest reste favorable à une aide étendue aux études artistiques. Elle a procédé à un vote 4 oui, 8 non et 3 abstentions.

Pour le second amendement, la majorité de la CoGest émet une remarque identique à celle du premier amendement. Le vote était 4 oui 9 non et 2 absentions.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Ce sujet a apporté beaucoup de discussions au sein de la commission qui espère qu'une solution sera trouvée à long terme pour éviter l'augmentation des frais d'écologie, remarque valable pour les deux amendements. Votation pour l'amendement des Verts : 3 oui, 7 non, 1 abstention et pour l'amendement du groupe AdG : 2 oui, 7 non, 2 abstentions.

Broccard Jean Michel, Conseiller général, PDC. Je vais parler directement des deux amendements. Notre groupe s'est penché avec attention sur les deux amendements proposés par l'AdG et les Verts, qui demandent une subvention supplémentaire pour les élèves sédunois de l'EJMA et du Conservatoire. Notre commune met déjà à disposition les locaux nécessaires à l'enseignement musical et a fait l'effort de doubler sa subvention par élève pour 2019 passant de 100 à 200 francs. Nous estimons par conséquent que l'enseignement musical est déjà bien soutenu par notre commune. Toutefois, notre groupe ayant des avis partagés entre les mélomanes et les sportifs, nous laissons donc la liberté de vote.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. L'UDC ne soutiendra pas les amendements déposés. Pour autant, nous reconnaissons la pertinence des demandes puisqu'elles font écho à des changements législatifs au niveau de la Confédération et du Canton. De plus, la loi sur la promotion de la culture suit un but louable puisqu'il s'agit de permettre son accès au plus grand nombre. Nous relevons ici que la commune a fait des efforts en doublant la participation par élève pour l'exercice 2019. Nous constatons aussi qu'elle met à disposition des locaux et envisage de futurs investissements pour relocaliser les écoles de musique. De plus, des aides complémentaires existent via le chèque scolaire ou l'aide aux études artistiques, ainsi que des subventions aux sociétés locales qui dispensent, elles aussi, une formation musicale. La Municipalité a donc un plan d'action pour soutenir la culture à Sion et c'est pourquoi nous ne pouvons pas, en l'état, soutenir les amendements proposés. La politique communale actuelle ne correspond pas au changement de pratique induit par



la modification législative. La ville n'a pas de système correspondant au coût/unité retenu par le canton pour l'écologie des écoles de musique. La ville propose une kyrielle d'aide dont la pertinence et l'avenir doit être discuté pour répondre efficacement à cette modification de la loi cantonale. La ville doit pouvoir réunir les partenaires et se pencher sur les conséquences pour les sociétés locales, les diverses fanfares, chœurs et offres privées qui ne pourront ou ne voudront pas se rattacher aux écoles reconnues pour bénéficier de subventions, et présenter ainsi une solution adaptée pour garantir à tous l'accès à la culture et à la musique, qu'ils poursuivent un cursus dans une école reconnue ou dans une autre structure et ceux de manière juste et égalitaire.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le véritable enjeu posé par cet amendement n'est pas de savoir si on veut encourager nos jeunes à faire de la musique, ni de payer décemment les professeurs qui assurent leur formation dans ce domaine. La population a semble-t-il répondu clairement à ce questionnement lors de la votation de la nouvelle loi sur l'encouragement de la musique. Le problème réside dans la position du canton qui, une fois de plus, se décharge sur les communes. Dès lors, nos autorités peuvent soit camper sur leur position, en refusant que le canton leur impose des dépenses supplémentaires, soit céder à la répartition prévue. Or, dans ce débat canton-communes, on oublie les élèves, les parents, les professeurs. La musique et la culture coûtent cher, certes, mais n'est-on pas fier de la qualité des concerts qui jalonnent nos week-end, n'est-on pas fier de nos fanfares et chorales dirigées souvent par des jeunes professionnels ou en voie de le devenir. On admire le talent d'un Anthony Fournier, d'une Mathilde Roh, d'une Madeleine Carruzzo, d'une Noémie Schmidt qui ont tous passé par nos écoles de musique reconnues par le canton ou bien qui y sont encore. L'apprentissage de la musique est cher et exigeant. Les cours sont majoritairement des cours individuels donnés par des professeurs à qui l'on impose les mêmes exigences qu'un enseignant de cycle secondaire. Plutôt que d'appliquer une politique de petits pas, Sion peut aussi montrer l'exemple aux autres communes en évitant aux parents de devoir s'acquitter d'une facture par trop élevée pour la formation de leur musicien en herbe et en assurant aux professeurs concernés un salaire correspondant à leur niveau d'études requis. Une telle décision déboucherait sur une démocratisation des études musicales et donc permettrait à tous les jeunes qui le désirent de suivre des cours de théâtre, de jazz, de danse et aux meilleurs d'entre eux d'atteindre des compétences qui leur permettront à leur tour de devenir des professionnels. Il nous semble que ce modèle déjà mis en place par notre commune pour le sport devrait être applicable également pour la musique. Nous ne sommes pas ici au niveau des charges de centralité mais bel et bien à celui de l'égalité des chances.

Aussi, Mesdames et Messieurs, je vous encourage au nom des Verts à accepter notre amendement au nom de tous les parents qui veulent éduquer leurs enfants par la musique et continuent de recevoir en retour des moments magiques qui ravissent nos cœurs et nos oreilles.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance des amendements déposés par les Verts et l'AdG. Il y a quelques doutes au sujet du but recherché par ces amendements. S'agit-il de participer aux frais de formation musicale des élèves ou s'agit-il de mieux payer les professeurs de niveau master, ou les deux ? Le courrier adressé par Monsieur Constantin et Madame Chevrier, présidente de l'association des professeurs du Conservatoire respectivement présidente de l'association des professeurs de l'EJMA, nous donne une partie de la réponse. Mais comme il s'agit de parler de soutenir la culture, c'est de cela dont j'aimerais dire quelques mots ce soir. Les deux amendements parlent de, je cite : "participer à la consolidation d'une formation musicale non professionnelle de qualité et accessible pour les élèves sédunois ou encore rendre accessible la formation musicale au plus grand nombre". Que dire dès lors de toutes les formations musicales de qualité existantes et qui, aujourd'hui, ne sont pas subventionnées et sont pour certaines accessibles pour tout un chacun à coût raisonnable. Bien entendu que l'EJMA et le Conservatoire jouent un rôle majeur dans ce domaine mais ils ne sont pas les seuls. Dans ce sens, le groupe PLR rend attentif qu'en doublant la subvention pour les élèves de l'EJMA et du Conservatoire, on provoque déjà un biais auprès de nombreux musiciens en herbe qui eux ne touchent pas de subvention. Ainsi, bien qu'une nouvelle base légale soit entrée en vigueur, pour le groupe PLR, il est absolument nécessaire d'avoir une approche pragmatique et qui soit juste vis-à-vis de toutes les entités formatrices et de tous les élèves. Une discussion doit donc impérativement avoir lieu entre les communes et le canton afin de déterminer des conditions claires pour un accès aux subventions; une clé de répartition qui soit similaire pour tous et pas au bon vouloir de chacune des communes.



Dès lors, ces conditions n'étant aujourd'hui pas réunies, le groupe PLR refusera ces amendements.

Pallara Ruan Carlos, Conseiller général, AdG. Le budget prévoit 90'000 francs de subventions pour les écoles reconnues - Conservatoire, EJMA - ce qui correspond à 6,5% des participations par élève selon le calcul par unité des cours. Nous sommes loin de la répartition formulée par plusieurs rapports récents concernant la formation musicale en Valais, soit une répartition des charges de 1/3 par le canton, 1/3 par la commune et 1/3 d'écologie. D'autres cantons comme Fribourg ont déjà adopté cette répartition de leur prise en charge. Sans la participation de la commune, ces frais d'écologie resteront très élevés pour les parents, soit en moyenne 1'500 francs au lieu de 990 francs. L'association des écoles de musique mentionnent qu'elles ont fait le tour des communes pour présenter aux différentes communes le système de financement souhaité. Je cite ici le Nouvelliste de ce jour. Un système qui éviterait de faire peser sur les parents les frais d'écologie trop élevés qui pourraient devenir dissuasifs et aboutir à une désaffectation des écoles de musique, ce qui serait en contradiction avec le but initial de la loi. Dans son rapport, la Cogest a posé la question suivante : pourquoi la commune n'a-t-elle pas fixé sa participation financière au montant maximal soit de 20% comme les organismes consultés le recommandent. La Ville a répondu que "dans l'attente d'un accord, avec l'avis des communes environnantes, la Ville de Sion a simplement doublé la subvention par élève pour 2019 en passant de 100 francs à 200 francs. La Ville souhaite que toutes les communes du district participent à la même hauteur d'écologie des élèves du Conservatoire et de l'EJMA".

La CoGest rajoute que les aides sont intégrées dans une stratégie à long terme en relation avec les charges de centralité.

L'AdG trouve que ce financement unique par une augmentation de 100 francs est inéquitable. Étant donné que les écologies varient en fonction du type individuel ou collectif ou encore selon la durée des cours, celui qui paie 1'590 francs reçoit le même montant que celui qui paie 990 francs. Alors que le canton pourvoit 40% du financement, l'AdG demande donc une contribution volontaire à hauteur de 20% suivant les recommandations de la nouvelle loi cantonale. Un financement communal adéquat des écoles de musique rend accessible la formation musicale au plus grand nombre d'enfants; objectif inscrit d'ailleurs depuis 2012 dans la Constitution fédérale. Les effets bénéfiques de la musique sur le développement des enfants, sur l'apprentissage, la motivation et sur la santé en général, ne sont, par ailleurs, plus à démontrer. Avec les subventions actuelles, les nouveaux enfants sédunois risquent de devoir renoncer à pouvoir poursuivre des cours de musique. Ici, il ne s'agit plus des charges de centralité mais d'égalité des chances, soit de rendre accessible la formation musicale à tous nos jeunes, même ceux des familles modestes. Une subvention adéquate offre aussi des conditions de travail décentes aux professeurs bénéficiant des formations de niveau master. En effet, ces professeurs ont aujourd'hui un statut salarial inférieur à celui des enseignants des écoles primaires, alors que tous les autres cantons suisses sont au moins à la hauteur des primaires. Certains offrent même des conditions meilleures comme le canton de Vaud à hauteur du primaire spécialisé et Lucerne au niveau secondaire. Sion, capitale du canton et centre des formations et des cultures, se doit de montrer l'exemple. Il ne faut pas attendre que les autres communes prennent une décision. Soyons la première grande commune à adopter la nouvelle norme des calculs basés sur les unités des cours fixés par la nouvelle loi cantonale et à respecter cet engagement d'assumer le 20% des participations. A Sion, le Conservatoire et l'EJMA jouent aussi un rôle d'école communale au vu du nombre important de jeunes élèves sédunois qui étudient, soit 409 élèves prévus en 2019, ce qui correspond à 458.31 unités des cours, autrement dit 8'458 heures d'enseignement dispensés pour les élèves sédunois. Pour rappel, comme le mentionne le Nouvelliste de ce jour, 7 communes du Valais romand ont été d'accord de signer la convention proposée par l'association des écoles de musique du Valais, certaines comme Crans-Montana, Hérémence, Icoigne à hauteur de 20% comme souhaité. Je vous invite donc à soutenir cet amendement au bénéfice de nos enfants.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Sion aime la musique, la musique aime Sion. C'est un axiome que nous ne souhaitons pas remettre en question. Dans les différentes rencontres que j'ai eues avec les commissions, j'ai pris l'engagement en tant que président de l'antenne région Valais romand qui regroupe les 63 communes et non pas seulement certaines communes de prendre langue avec Madame la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, Jacques Cordonier, pour harmoniser. Il me semble nécessaire d'harmoniser cette contribution des communes et pour votre



information, je me suis permis de demander à notre chef des finances de faire un petit calcul de ce que la Ville verse aujourd'hui parce qu'on entend tout et son contraire et je voulais simplement vous montrer quels sont les engagements que la Ville prend. Si on prend simplement sur le Conservatoire, vous avez la mise à disposition des locaux; on a parlé des charges de centralité. Aujourd'hui, c'est la seule ville de Sion qui prend en charge plus de 200'000 francs d'investissements pour 40% d'étudiants sédunois, 60% des étudiants viennent de l'extérieur. Vous voyez que si je rapporte cela aux 320 élèves, c'est quasiment 635 francs par année et par étudiant pour la prise en charge de ces infrastructures.

En termes de contribution directe, versée aux élèves, vous avez les 200 francs dont on parle au budget, les deux "chèques scolaires" qui peuvent être utilisés à 100 francs et puis on a pris une moyenne pour l'aide aux études artistiques de 250 francs puisque cela se situe entre 100 et 500 francs. Vous voyez que l'on a à peu près 550 francs pour le Conservatoire qui est potentiellement versé à chaque élève qui le souhaite. Si je prends l'EJMA, là, environ 30% d'élèves sédunois. Pour les locaux, l'investissement est pour l'instant un petit peu moindre, c'est un peu moins de 300 francs. Et puis, vous avez quatre postes qui sont directement versés, soit à l'institution, soit aux parents pour un montant de 690 francs par élève et par année. Vous voyez que si on prend cette norme qui a été évoquée de 600 francs par élève dans le Nouvelliste, on a quasiment atteint cela du côté du Conservatoire et on l'a dépassé du côté de l'EJMA sans tenir compte de l'investissement qui doit être pris en charge pour la mise à disposition des locaux et qui est, aujourd'hui, supportée seulement par les élèves sédunois. Pour moi, il est important que nous arrivions à ces 20% à terme, que nous arrivions tous ensemble et je prends l'engagement, je le répète, je l'ai déjà pris dans les commissions, d'essayer de mettre 63 communes derrière ce projet, d'harmoniser cela aussi avec les communes qui ont des écoles de musique particulières, des fanfares et qui, aujourd'hui, ne se retrouvent pas dans la proposition des deux écoles officielles et puis de régler aussi avec les autres communes, notamment dans le cadre du projet "pôle musique", la participation des autres communes aux frais d'infrastructures et de locaux. Ce sont des éléments que vous mettez régulièrement en évidence dans vos rapports par rapport aux charges de centralité, cela me semble aussi un élément important et j'ai besoin de votre soutien pour le faire. Je voulais vraiment remettre ces éléments chiffrés pour que vous puissiez avoir et voter en connaissance de cause.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote sur la rubrique 320.366. Nous votons d'abord les deux amendements l'un contre l'autre, puis le vainqueur contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du groupe des Verts appuient sur la touche verte; celles et ceux qui sont pour l'amendement AdG, la touche rouge, abstention, la touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez soutenu l'amendement des Verts à hauteur de 116'239 francs par 35 oui, 21 non et 1 abstention. L'amendement du groupe des Verts est mis au vote contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du groupe des Verts appuient sur la touche verte; celles et ceux qui soutiennent la Municipalité, la touche rouge; abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez refusé l'amendement des Verts par 37 non, 20 oui et 0 abstention. Nous passons maintenant à la rubrique 308.050.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Concernant le premier amendement du groupe des Verts, la majorité de la Cogest estime qu'un effort supplémentaire doit être fait dans la sécurité incendie. Elle a voté 10 oui, 3 non et 2 abstentions. Concernant le deuxième amendement de l'AdG sur la même rubrique, la remarque est identique : 7 oui, 5 non et 3 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a analysé les deux amendements de manière simultanée. Selon le service visité par la commission l'année dernière, le budget est établi selon un planning clair des rénovations et, selon la disponibilité, notamment des vacances. La commission fait confiance au service et à l'établissement du budget dans le domaine. La commission propose de refuser les deux amendements par 6 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur cette rubrique.

Barras Dominique, Conseillère générale, PDC. La qualité d'encadrement et le cadre de vie des écoliers sédunois revêtent une grande importance pour le groupe PDC. Si la qualité des infrastructures d'accueil doit évoluer de manière parallèle et simultanée dans tous les centres scolaires, même pour ceux qui ont disparu des rubriques du budget d'investissement et de la planification financière, l'aspect sécuritaire mérite une attention constante, voire renforcée. Les deux amendements proposés à l'instant vont dans ce sens: la préparation aux risques sismiques et aux risques feu a une importance vitale. A l'occasion de la préparation de ce budget, les réponses aux questions des commissaires et la visite de bâtiments scolaires, ont mis en évidence que cette préparation est un travail de longue haleine nécessitant d'importants investissements réfléchis pour le renforcement de structure et la mise en place de mesures lourdes de protection anti-feu; investissements que l'on retrouve dans la planification financière de la Ville.

Néanmoins, ce n'est pas la seule résistance des bâtiments qui nous importe mais, avant tout, la sécurité des écoliers et de leurs enseignants qui doit être assurée, ce dans chaque centre. Il nous semble impératif de mettre en œuvre un maximum de moyens pour entraîner les réflexes et le comportement en cas de problème. Des plans d'évacuation formalisés connus des enseignants et des élèves, une signalisation fluorescente d'urgence et la pratique régulière d'exercices sont autant d'éléments pratiques et simples qui doivent consolider la sécurité des personnes. En ce sens, le groupe PDC apprécie l'esprit des deux amendements en discussion et les soutient de manière égale. Mais, comme un choix entre les deux doit être fait, nous retiendrons celui de l'AdG qui s'applique à tous les centres.

Nous souhaitons que les moyens, certes limités, apportés permettent très rapidement en 2019, la mise en place et le renforcement de mesures sécuritaires supplémentaires, notamment la réalisation et l'affichage de plan d'évacuation dans tous les centres scolaires.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Depuis plusieurs années, divers membres et commissions du Conseil général de la Ville de Sion ont fait part de leurs soucis concernant l'état du bâtiment de l'école des Collines. Les services de la Municipalité nous ont informés que, dans le futur, les classes primaires et enfantines qu'il héberge seront déplacées à l'emplacement de l'actuel ECCG-EPP. Néanmoins, pendant quelque temps encore, ce bâtiment abritera des classes de 1 à 8 H. Nous considérons donc que toutes les mesures doivent être prises pour garantir la sécurité de ses occupants. Or, les services concernés nous ont informés (voir le rapport de la Cogest) que, je cite, "une analyse similaire sera effectuée au début 2019 sur les problématiques énergétiques et de normes incendie." Conscients de la difficulté d'organiser des travaux de grande ampleur pendant les périodes scolaires, les Verts vous invitent donc à accepter cet amendement de 100'000 francs, relativement modeste, qui permettrait de répondre dans les plus brefs délais à certaines des recommandations que l'analyse précitée ne manquera de formuler. Cela éviterait le recours à un probable crédit supplémentaire.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance des amendements déposés par les Verts et l'AdG concernant les bâtiments scolaires. Pour faire court, il a été clairement explicité, tant auprès de la CEU que de la CoGest, que les travaux de rénovation pour une mise aux normes sismiques sont exclus en présence des élèves. Bien que ces travaux soient bien entendu indiscutables sur le principe, leur mise en œuvre est actuellement rendue très difficile car la durée des vacances estivales n'est évidemment pas extensible. Dès lors, le groupe PLR refusera ces amendements tout en mentionnant qu'elle soutiendra toute mesure permettant une amélioration de la sécurité vis-à-vis des risques sismiques et feu, si celles-ci peuvent être réalisées de manière non planifiées et sur une courte durée.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Le groupe AdG vous propose d'augmenter de 100'000 francs le budget prévu pour les bâtiments scolaires. Pourquoi cet amendement ? Le budget 2019, dans cette rubrique, a été diminué par rapport au budget 2018 alors que, lors de l'analyse du budget, la Municipalité a reconnu ne pas être en avance dans les travaux de mise aux normes sismiques et de feu. Pourquoi donc cette baisse ? Nous avons bien compris que la mise aux normes sismiques serait



un bien plus grand investissement que la somme que nous proposons dans notre amendement, bien que nous pensions qu'il est très important de mettre à jour aussi dans ce domaine les bâtiments scolaires pour la sécurité de nos enfants. Par cet amendement, nous proposons déjà d'accélérer la mise aux normes feu et la sécurité de nos bâtiments scolaires par des interventions moins coûteuses : plan d'évacuation, sensibilisation plus fréquente et autres travaux supportables et nécessaires. Toujours, lors de l'analyse du budget, la Ville de Sion nous a également informés que certains travaux, pour ce qui est du feu comme dans les écoles d'Uvrier, Salins et Bramois, se feraient selon les budgets. Des travaux peuvent donc techniquement se faire mais avec du budget. Alors, on vous propose d'en donner davantage. Des travaux de base pourraient également être faits aux Collines. Par cet amendement, l'AdG ne souhaite nullement imposer à la Municipalité le type de travaux et leur priorisation, cela n'étant d'ailleurs pas de notre ressort. Cependant, nous pensons que le rôle du législatif est de donner des impulsions. Nous souhaitons donc indiquer à la Municipalité que la mise aux normes des bâtiments scolaires, est une des priorités de notre groupe et, nous l'espérons, pas que du nôtre. Elle doit aussi être une priorité pour la Municipalité. Nous ne sommes pas en avance et des travaux peuvent être faits en fonction des budgets à Uvrier, Salins, Bramois et aux Collines et peut-être d'autres. Alors accélérons les choses avec des travaux abordables rapidement, avant de pouvoir s'attaquer le plus rapidement possible à ceux plus conséquents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote sur la rubrique 308.50. Comme avant, nous votons d'abord les deux amendements l'un contre l'autre puis le vainqueur contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du groupe des Verts appuient sur la touche verte, celles et ceux qui sont pour l'amendement du groupe AdG, la touche rouge, abstention, la touche blanche, le vote est lancé.

Vous avez soutenu l'amendement des Verts à hauteur de 100'000 francs par 32 oui, 25 non, 0 abstention. Nous allons le mettre au vote contre la Municipalité. Les conseillères et conseillers qui soutiennent l'amendement du groupe des Verts appuient sur la touche verte, ceux qui soutiennent la Municipalité, la touche rouge, abstention la blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté l'amendement des Verts à hauteur de 100'000 francs par 36 oui, 20 non, 1 abstention. Nous avons augmenté le budget d'investissement de 100'000 francs dans la division 3. J'ouvre donc la discussion sur cette division ainsi amendée. Je n'ai pas de prise de parole.

Nous passons donc à la division 4 : "affaires sociales".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

VI- Affaires sociales

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Aucun amendement n'a été déposé. J'ouvre la discussion générale sur la division 4.

Je n'ai pas de prise de parole, nous pouvons passer à la division 5 "sécurité publique".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

VII- Sécurité publique

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Aucun amendement n'a été déposé. J'ouvre donc la discussion générale sur la division 5.



Je n'ai pas de prise de parole.

Nous pouvons passer à la division 6 : "travaux publics et environnement".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

VIII- Travaux publics & Environnement

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Cinq amendements ont été déposés dans cette division. Le groupe UDC retire l'amendement de 200'000 francs visant à réduire les frais d'études. Il nous reste donc 4 amendements. Rubrique 601.314 "entretien du réseau routier" : déposé par le PDC demandant une augmentation de 400'000 francs pour donner plus de moyens financiers à l'entretien des routes. Rubrique 601.050 "Voirie - investissements propres" : le groupe des Verts : + 50'000 francs pour améliorer le réseau des pistes cyclables et l'UDC : - 100'000 francs car les initiants désirent plus de pistes cyclables financées par la Confédération.

Un amendement est déposé par le PDC : moins de 100'000 francs contre les frais d'études pour un futur parking au sud de la gare, à la rubrique 610.050 "places de parc : investissements propres". Nous allons traiter en premier l'amendement : rubrique 601.314.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC Une courte majorité de la CoGest estime que le budget 2019 correspondant aux comptes 2017, il n'y a pas lieu d'augmenter la rubrique. Nous avons voté 5 oui, 6 non et 4 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission s'est posé la question : "si le budget ne semble pas adéquat, le service devrait peut-être demander et justifier un montant supplémentaire l'année prochaine". La commission s'interroge sur cette planification financière et les montants mis au budget. La commission n'a pas pu se déterminer sur cet amendement avec la parité du vote, 5 voix contre 5 voix pour.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance de l'amendement déposé par le PDC concernant l'entretien du réseau routier. Force est de constater que le montant dans les comptes pour cette rubrique ne semble pas croître de façon irrémédiable. Stable aux environs du million entre 2010 et 2012, il a navigué entre 1,25 et 1,5 million entre 2013 et 2017. Dès lors, aucune demande spécifique n'a été formulée pour des travaux significatifs. Les ressources humaines étant limitées, le groupe PLR préfère que le budget reflète au plus près les prévisions du service et refusera cet amendement. Notre groupe restera cependant attentif à ce que l'entier du réseau routier soit satisfaisant à moyen terme et que la planification dans ce domaine soit ainsi affinée, eu égard aux commentaires sur l'état des routes de Salins et des Agettes.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Au nom du groupe PDC, j'ai l'honneur de vous recommander d'accepter cet amendement visant à augmenter la rubrique sur l'entretien du réseau routier. L'idée de cette demande vient d'une réponse faite à la commission "environnement et urbanisme" lors des comptes 2017. Le service des travaux publics a indiqué que la remise en état des routes communales était estimée à 20 millions pour l'ancienne commune de Salins et entre 5 et 10 millions pour les Agettes. Il serait d'ailleurs faux de faire des reproches uniquement aux villages du coteau. La situation n'est pas forcément meilleure sur certains axes de plaine, la rue des Champs-de-Tabac en étant l'exemple le plus marquant. Que l'on soit bien clair, il n'est pas question ici de créer des circuits automobiles pour le plaisir de l'un ou l'autre chauffard en puissance. Nous parlons de travaux d'entretien qui doivent assurer la sécurité de tous les usagers.



Car oui, chères et chers collègues, les services de secours, les véhicules d'entreprises, la Poste, les cyclistes sur route, dont je fais partie, et même les bus sédunois utilisent aussi nos routes et ont besoin qu'elles soient dans un état acceptable. L'entretien adapté serait également un bon moyen d'éviter les investissements encore plus conséquents à l'avenir.

Une rumeur colportée jusqu'en commission prétend que le service des travaux publics n'aurait pas les ressources pour absorber ce montant supplémentaire. Cela ne peut pas être vrai puisque ce service et ses collaborateurs sont tout à fait compétents d'une part, et qu'année après année, ils peuvent gérer des crédits supplémentaires parfois très importants; 480'000 francs par exemple pour l'année 2018. 400'000 francs ne doivent donc pas faire peur ici. Je vous invite donc à soutenir cet amendement.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Effectivement, avec l'agrandissement de notre territoire sur Salins puis sur les Agettes, ainsi qu'avec la croissance démographique que nous connaissons, les routes sont de plus en plus sollicitées, tout comme nos transports publics dans un futur proche espérons-le. L'utilité et la nécessité de ces travaux d'entretien sont reconnues, raison pour laquelle des crédits supplémentaires sont demandés par le service de Monsieur Joliat chaque année.

Nous tenons à ce propos à relever un détail qui nous semble témoigner d'une certaine incohérence dans les réponses du service des travaux publics. Dans les réponses aux questions de la CEU, il nous est dit que ce service acceptera volontiers une augmentation de crédit concernant cette rubrique. Étrangement, lorsque le PDC propose un amendement dans ce sens, la réponse du même service, dans le rapport de la CoGest sur les amendements, évoque un manque de ressources qui empêcherait la réalisation de ces travaux supplémentaires, d'où l'utilisation des crédits supplémentaires. A moins d'avoir mal compris ces réponses du service, nous aimerions des éclaircissements de la part de Monsieur Joliat sur ses réponses car elles nous semblent quelque peu confuses.

Pour revenir à l'amendement en question, c'est le concept d'agglomération et la nécessaire transition vers d'autres modalités de transport qui doivent être prioritaires selon nous. Nous soutenons les mesures prévues dans le cadre de l'Agglo Sion et nous considérons que les réseaux routiers font partie d'une vision globale des modalités de transport.

Nous estimons cependant qu'il s'agit de priorités. Ce plenum, le PDC dans sa majorité (on remercie d'ailleurs les 4 PDC qui ont voté en faveur de notre amendement), vient de refuser nos amendements pour un meilleur soutien à la musique en ville de Sion. Nous en prenons acte mais il faut faire preuve de cohérence lorsque l'on veut se profiler comme défenseur des familles. Vous avez refusé ici des amendements de près de 184'000 francs et 116'000 francs en faveur de la musique qui auraient permis à tous les enfants de manière équitable d'avoir accès à des cours de musique de qualité. Et vous nous proposez directement après ce refus, 400'000 francs d'augmentation pour les routes de la commune. Le service n'ayant pas budgétisé ce montant, nous estimons que cette dépense est superflue pour 2019 d'autant que la rubrique a déjà été augmentée de 159'000 francs, mais surtout qu'elle est moins prioritaire que certaines de nos demandes ? Oui, il s'agit donc bien de priorités et de cohérence ici pour l'AdG. Nous allons donc refuser cet amendement et vous recommandons de faire de même.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Cet amendement a laissé le groupe des Verts extrêmement circonspect et cela non pas en raison de sa formulation par le PDC que suite aux réponses données par les services de la Ville, je me réfère ici aux questions de la CoGest. Première question : en cas d'acceptation de l'amendement, le service peut-il mener à bien ces travaux ? Réponse : "Non, nous manquons de ressources humaines. Nous préférons procéder par crédits supplémentaires dans le courant de l'exercice annuel si nécessaire". D'où nos questions : le crédit supplémentaire implique donc une augmentation des ressources humaines ! ? ou les travaux que ce crédit supplémentaire permettrait de réaliser se feraient au détriment d'autres tâches du service puisque l'on ne peut pas augmenter ?



Les deux questions suivantes doivent être mises en relation. Quels seraient les montants nécessaires pour la mise à niveau de toutes les routes communales ? Réponse : "Il faut compter sur une fourchette comprise entre 20 et 25 millions". Question suivante : Quelles sont les routes qui ne pourraient pas être réparées, entretenues avec le budget actuel ? Réponse : "aucune".

Si j'ai bien compris, nous avons besoin de 20 à 25 millions pour mettre à niveau nos routes communales, mais avec un budget 1,5 million, toutes pourraient être réparées ou entretenues. Avouez, Mesdames et Messieurs, qu'il y a de quoi être perplexe. Et que ce type de réponse ne nous aide pas à nous faire un avis. Nous proposons donc à la ville de fournir des éclaircissements susceptibles d'atténuer notre trouble avant que nous procédions au vote de façon à ce que celui-ci repose sur une réelle compréhension du dossier. Les Verts se sont toujours montrés favorables à la mobilité douce et aux transports publics. En cohérence avec cette politique, nous plaçons donc pour la création de bandes dédiées aux bus et aux cyclistes aussi souvent que possible. Il va de soi que si l'état des chaussées est un facteur important pour la circulation automobile, il est un impératif pour celles des vélocipèdes. Je vous remercie et j'attends la réponse de la Municipalité.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Volontiers. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, puisque nous avons été interpellés et particulièrement notre chef de service des travaux publics et de l'environnement, je vais commettre une petite exception et lui passer la parole. Il vous répondra directement.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je me permettrai juste de fixer le cadre général et je prierai Monsieur l'ingénieur de ville, le cas échéant, de compléter ma réponse s'il le veut bien. Il faut savoir que la planification de la rénovation des routes est devenue de plus en plus complexe. Vous avez vu que certains chantiers notamment, par exemple dans le quartier de Platta, en-dessous du bitume se trouve plusieurs fluides, on parle des câbles des fibres optiques, on parle du réseau de séparatif du plan général d'évacuation des eaux, on parle des égouts, on parle également de l'électricité et du gaz.

Dans certaines autres rues, on parlera également du chauffage à distance, que ce soit pour le chaud et le froid. Il faut donc bien se rendre compte qu'une rénovation des routes n'est pas un acte facilement planifiable. Il ne serait pas opportun de refaire uniquement l'enrobé bitumineux de certaines routes sans profiter de l'occasion pour remettre à niveau le total des installations. C'est la raison pour laquelle l'ingénieur de ville vous a répondu qu'on préférerait procéder par crédit supplémentaire lorsque l'occasion se présentait de rénover le bitume. En effet, il y a des aléas climatiques, d'entretien, des fuites sur le réseau. On profite de l'occasion pour refaire le bitume. Planifier l'ensemble des routes ou de refaire certaines routes de manière non planifiées n'est pas une approche constructive.

Voilà la raison pour laquelle on préfère mettre au budget les tronçons que l'on peut faire de façon certaine l'année prochaine et si l'occasion se présente, ce que nous ne pouvons pas prévoir, on profite de l'occasion pour refaire l'enrobé bitumineux et dans ce cas on passe par un crédit supplémentaire. Monsieur Joliat me fait part qu'il n'a rien d'autre à ajouter. Merci pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote sur cet amendement. Celles et ceux qui le soutiennent appuient sur la touche verte, contre la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez refusé cet amendement par 32 non, 25 oui, 0 abstention. Nous allons passer à la rubrique 601.050.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Concernant le premier amendement de + 50'000 francs déposé par les Verts : la CoGest estime qu'un postulat serait plus incitatif que l'amendement. Elle a procédé au vote par 4 oui, 6 non et 5 abstentions. L'amendement déposé par



l'UDC de - 200'000 francs : la majorité de la Cogest constate que, faute d'informations, la Ville ne peut compter sur aucune subvention fédérale. Elle a procédé au vote : 2 oui, 12 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Concernant le premier amendement de + 50'000 francs déposé par les Verts, la commission a débattu longuement sur les pistes cyclables à Sion, leur rôle, leur lieu et du montant proposé par l'amendement. Suite à ce débat et à l'intérêt général pour ce type de pistes cyclables, la commission propose d'accepter cet amendement par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Concernant l'amendement de - 200'000 francs de l'UDC, la commission a rappelé le contenu de la votation fédérale et du rôle des cantons et des communes dans le domaine. Dès lors, la commission propose de refuser cet amendement par 6 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Comme vous vous souvenez, approuvé par la majorité du peuple Suisse, l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et chemins/sentiers pédestres du 23 septembre 2018, demande d'inscrire effectivement une nouvelle compétence de la Confédération dans la Constitution fédérale, art. 88. Jusqu'à ce jour, les pistes cyclables étaient par principe l'affaire des cantons et des communes. L'UDC Sion fut contre ce projet. Or, par respect de la démocratie et par principe de cohérence, l'UDC souhaite appliquer la volonté du peuple en supprimant les 200'000 francs pour les pistes cyclables communales. En effet, dès à présent, cela appartient à la Confédération.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. L'alliance de gauche refuse l'amendement de l'UDC sur les pistes cyclables. En effet, dans la mesure où, suite à la votation du 23 septembre 2018 aucune subvention ni participation de la Confédération et des cantons n'est connue à ce jour par la Municipalité pour les pistes cyclables et les chemins pédestres, il nous paraît prématuré d'adapter le budget en conséquence et de soutenir un amendement qui ampute à l'aveugle le budget d'un montant de 200'000 francs. Toutefois, nous encourageons à soutenir l'amendement des Verts concernant les pistes cyclables car bien que, comme le souligne la CoGest, un postulat aurait pu être plus incitatif, nous estimons qu'un montant de 50'000 francs nous paraît tout à fait raisonnable pour étudier la possibilité, la faisabilité de réaliser une vraie piste cyclable. Inciter le maximum de personnes à utiliser le vélo permettrait ensuite de fluidifier la densité du trafic, notamment aux heures de pointe.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Les deux amendements des Verts et de l'UDC dévoilent une vision totalement opposée. Actuellement, un plan d'action autour du vélo est en train d'être travaillé dans la stratégie globale sur la mobilité douce. Une planification opérationnelle est donc en cours actuellement et aucun manque de budget n'a été relevé pour ce poste. Refuser des mesures Agglo ne nous paraît pas intelligent à l'heure actuelle, d'autant plus que ces mesures sont cofinancées. Amender ce poste constituerait donc un frein aux projets prévus dans ce planning. Le groupe PLR refusera ainsi les amendements des Verts et de l'UDC.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Depuis quelques années déjà, notre commune s'efforce d'aménager des bandes cyclables bien visibles dans la plupart de nos rues favorisant la mobilité douce. La plupart des cyclistes qui se déplacent dans notre cité se sentent ainsi plus en sécurité.

Cependant, comme déjà précisé dans le texte accompagnant notre amendement, les bandes cyclables sont pas forcément adaptées à tous les usagers du vélo. Nous pensons ici en particulier aux enfants et aux personnes âgées qui, malgré les risques encourus, continuent de privilégier ce mode de déplacement. Conséquence de cela : les jeunes cyclistes en particulier, plutôt que d'emprunter les bandes cyclables, choisissent les trottoirs, endroit où ils se sentent mieux protégés. Ce choix n'est pas sans incidence pour les piétons qui souvent sont surpris par l'arrivée de vélos circulant à une vitesse



relativement élevée. C'est la raison pour laquelle les Verts proposent à nos autorités de réfléchir à l'aménagement d'une première piste cyclable dans notre cité.

L'augmentation demandée à la rubrique 601.050 devrait servir à couvrir partiellement des frais d'études en lien avec une telle réalisation. Il devrait être possible de réunir l'est de la ville à l'ouest par une véritable piste cyclable qui permettrait à nos jeunes et moins jeunes se déplaçant à vélo de rejoindre des points stratégiques comme le centre-ville ou un bâtiment scolaire sans grand danger. Soulignons pour conclure qu'une ville comme Sierre songe sérieusement à profiter du projet Agglo pour aménager une ou plusieurs pistes cyclables dans ses rues. Vous comprendrez aisément qu'en défendant une telle réalisation, le groupe des Verts refusera l'amendement UDC qui porte sur la même rubrique. Je tiens simplement à rappeler ici que l'arrêté fédéral au sujet des pistes cyclables ne prévoit pas, pour l'instant du moins, le financement de ce type d'infrastructure par la Confédération ou les cantons. Il s'agit à ce jour uniquement d'un vœu exprimé par les initiants, vœu qui risque bien de demeurer pieux pour un bon bout de temps encore.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Au niveau des pistes cyclables, le groupe PDC fait confiance au service concerné et à la Municipalité. Le montant de 200'000 francs est adapté à la poursuite des aménagements. Une étude supplémentaire telle que demandée par les Verts n'apporterait rien de plus dans ce cadre. Concernant la proposition UDC et en attendant que le canton ou la Confédération prenne en charge les aménagements destinés à la mobilité douce (il n'est effectivement pas interdit de rêver en cette période de Père Noël), il convient de garder un certain montant pour saisir les opportunités lors de la réfection des routes communales. Vu le refus de l'amendement précédent, il n'y aura pas beaucoup de routes communales supplémentaires qui seront rénovées. Le montant de 200'000 francs devrait donc suffire. Le groupe PDC vous propose donc de refuser les deux amendements proposés.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Nous allons passer au vote sur ces amendements. L'amendement des Verts contre celui de l'UDC. Le vainqueur contre la Municipalité. Ceux et celles qui soutiennent l'amendement des Verts touche verte, l'amendement de l'UDC touche rouge, abstention touche blanche, le vote est lancé.

Vous avez soutenu l'amendement des Verts par 45 oui, 8 non, 2 abstentions.

Nous allons le mettre au vote contre la Municipalité. Ceux qui soutiennent l'amendement des Verts touche verte, la Municipalité touche rouge, abstention touche blanche, le vote est lancé.

Vous avez refusé l'amendement des Verts par 40 non, 15 oui, 1 abstention. Nous allons passer à l'amendement de la rubrique 610.050.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. L'amendement déposé par le groupe PDC de - 100'000 francs : la majorité de la CoGest estime que le démarrage de ces études peut attendre le résultat du concours Ronquoz 21 et l'aval de l'OFT pour la demande de concession pour la liaison Plaine/ Montagne. La CoGest accepte l'amendement du groupe PDC par 10 oui, 3 non et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission s'est posé la question de l'utilité, de la taille et de la localisation des 3 nouveaux parkings prévus dans le secteur Sud de gare, Chandoline, Ronquoz, plus le parking Silo. Suite à un certain débat, la commission propose d'accepter cet amendement par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. Plusieurs faits viennent démontrer l'incongruité de cet amendement au regard des besoins de stationnement dans la zone Sud de la gare. Il y a, en premier lieu, les mesures validées du projet Agglo Valais central qui doivent se concrétiser dans les 6 ans à



venir pour bénéficier du financement à hauteur de 35% par la Confédération. En effet, 3 d'entre elles concernent directement ou indirectement le secteur dont il est ici question : la fermeture de la rue de l'Industrie à la circulation, la séparation de la gare routière en deux pôles et le nouveau pont sur le Rhône.

L'installation au sud des voies CFF d'une partie de la gare routière nécessitera la suppression de places de parc and ride pour les compenser par une centaine de nouvelles places. Les CFF se sont d'ores et déjà annoncés comme partenaire pour la réalisation d'un parking silo dans cette zone à proximité immédiate de la gare. Cette offre de places parc and rail répond à un besoin avéré en termes de mobilité professionnelle. Le nouveau pont sur le Rhône est appelé à devenir l'un des principaux axes d'entrée de la ville en compensation de la fermeture de la rue de l'Industrie, notamment. Prévu dans le prolongement de la rue des Champs-de-Tabac, il permettra une connexion directe avec le cœur de la ville du 21ème siècle et ses relais en transports publics. Cet axe doit donc impérativement déboucher sur une possibilité de déposer les véhicules.

Il y a aussi la démarche participative liée au projet Ronquoz 21 qui a révélé l'attente de parking d'échange. En marge du concours d'architecture lancé sur ce quartier, la finalisation du Campus Energypolis et le démarrage de la seconde phase d'implémentation de l'EPFL au sein du futur Alpole dans l'ex-centre d'imprimerie des Ronquoz vont générer rapidement un accroissement de la fréquentation de ce secteur. La HES a d'ailleurs fait connaître son intérêt pour la location d'une cinquantaine de places. Enfin, il y a bien évidemment la liaison Plaine/Montagne qui jouera un rôle dans le dimensionnement de cette infrastructure, puis qu'environ 200 places lui seraient dévolues sur les quelque 450 de capacité projetée pour ce parking. L'argumentaire proposé pour cet amendement évoque la possibilité de mutualiser les places de parc qui seront créées dans le cadre du projet Cour de gare. Il faut cependant rappeler que la partie commerciale dudit projet a déjà été redimensionnée et que les futurs locataires des lieux devront eux aussi trouver une place pour leurs véhicules. La mutualisation des places dans ce complexe a surtout été évoquée dans le cadre de la future salle de concert et congrès puisque l'utilisation de celles-ci se fera à des moments où, potentiellement, les places dédiées aux commerces seraient effectivement disponibles ; mais cette option ne permet pas de satisfaire la demande de stationnement en journée telle que je viens de l'évoquer.

Ces éléments de poids suffisent à convaincre notre groupe que la construction à brève échéance d'un parking Silo au sud de la gare est une nécessité évidente pour la réorganisation des accès à la ville prévue dans le cadre de l'Agglo. Il contribuera ainsi indirectement à l'amélioration de la qualité de vie dans beaucoup de quartiers de Sion. De plus, il n'est pas inutile de rappeler ici encore que la construction d'un parking n'a guère d'impact sur les charges de la ville puisqu'il s'agit d'un compte autofinancé. Aussi, le groupe PLR invite tous les membres de cette assemblée à soutenir cet objet d'importance dans les plans de la mobilité future de notre ville en refusant l'amendement qui nous est proposé. Il inclut dans cet appel ses collègues du PDC en leur demandant de revenir à leurs motivations de novembre 2014. Ils demandaient alors à l'exécutif par postulat de proposer des solutions permettant de désengorger le centre-ville en évoquant justement, à l'époque, la réalisation prioritaire de parking à grande capacité à proximité des sorties d'autoroute.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Comme expliqué lors du dépôt de l'amendement, le groupe PDC estime qu'il est trop tôt pour lancer des études pour un montant de 200'000 pour un nouveau parking au sud de la gare. D'une part, un nombre important de nouvelles places de parc seront disponibles non loin de là. Parking d'échange des Ronquoz, projet Cour de gare (il n'y aura pas seulement des places mutualisées mais il y aura aussi des places qui seront dédiées à la ville de Sion). De plus, le projet de refonte du quartier des Ronquoz n'en est qu'à ses prémices. Enfin, si ce parc est lié au projet de la liaison Plaine/Montagne ou en partie son dimensionnement, il faut quand même attendre que la Municipalité obtienne le financement pour ledit projet. Une nouvelle fois, il semblerait qu'on mette la charrue avant les bœufs. Concernant le déplacement éventuel d'une partie de la gare routière : effectivement, il semblerait qu'une partie des cars qui se trouvent stationnés au nord de la gare viendraient stationner au sud de la gare et amputerait des places de parc and rail. Les places laissées libres par les cars au nord pourront donc être remplacées par des places voitures qui ont été perdues au sud de la gare. Une rocade entre cars et voitures et aucune place ne sera perdue pour les voitures. Enfin, lorsque le PDC demande des parkings d'échange proches des sorties



d'autoroute, nous estimons que le parking Silo derrière la gare n'est pas une solution d'échange proche de la sortie d'autoroute.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. L'UDC ne souhaite pas choisir une politique de précipitation. Le groupe préfère attendre le développement de ce secteur plutôt que se diriger comme d'habitude vers des études et des études. En effet, il s'agit de 200'000 francs. L'UDC soutient donc cet amendement car il semble opportun d'attendre novembre 2019 et la réponse de la Confédération quant à l'octroi de la concession.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Si notre groupe comprend bien la nécessité de mener une étude et sur l'impact des résultats de ladite étude pour accélérer l'aménagement du quartier de la gare, il reste néanmoins que de nombreuses questions demeurent et questionnent l'opportunité de lancer actuellement cette étude. En effet, plusieurs éléments nous interpellent : premièrement, la cohérence entre cette étude et, par exemple, le concours d'urbanisme et de paysagisme qui sera lancé en 2019. Deuxièmement, l'emplacement du parking se situe sur une zone de jardins et de potagers ; une compensation de surface végétalisée est-elle souhaitée ou prévue ? Est-ce qu'une telle étude intégrerait une réflexion sur la mobilité douce et sur un parking pour les vélos ? Pour toutes ces raisons, notre groupe choisit la liberté de vote.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. La CoGest et la CEU l'ont tous les deux signalés : ce projet d'étude pour un parking au sud de la gare est prématuré. De nombreux autres projets de parking sont déjà en cours pour le quartier Cour de gare, ainsi que les parkings d'échange aux Ronquoz et à Chandoline.

Le projet pour le quartier Ronquoz 21 doit encore se dessiner. De plus, nous devons attendre novembre 2019 avant d'avoir une réponse de la Confédération pour la liaison Plaine/Montagne et surtout de savoir si cette liaison sera classifiée comme un transport public ou pas. Par contre, il est rassurant d'apprendre que les CFF sont prêts à participer à la construction de nouvelles places de parc proches de la gare. Je crois qu'il devient urgent de prévoir suffisamment de places en parc and rail afin de pouvoir réellement encourager l'utilisation du rail et du bus. Le groupe AdG soutiendra cet amendement.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. L'objectif de lancer cette étude est de tenir compte des réalités connues aujourd'hui. Celles que nous connaissons sont effectivement la volonté des CFF de libérer leur P+R pour permettre d'aménager cette gare sud et de construire avec la ville une centaine de places. C'est aussi la volonté de la HES qui accueillera en septembre 2020, pour la rentrée, environ 1'000 étudiants et qui a demandé de pouvoir bénéficier de places de parc. Dans le concours d'aménagement de cette partie, il n'y a pas de places de parc ; la rue de l'Industrie devrait être rendue à la mobilité douce et aux transports publics, on ne va donc pas ramener des voitures. Vous avez le pont pour lequel nous nous sommes battus, la Municipalité auprès de l'ARE à Berne dans le cadre du projet d'agglomération qui vous amènera directement la circulation depuis les sorties d'autoroute dans ce quartier de la ville et la cohérence de l'étude de ce parking est de permettre de créer une infrastructure avant de rentrer dans ce quartier de Ronquoz 21, tout de suite, à la sortie de ce pont. Donc, pour moi, il est urgent d'agir.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de cet amendement. Ceux et celles qui le soutiennent touche verte, contre touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez accepté cet amendement par 36 oui, 20 non et 1 abstention.

J'ouvre la discussion générale sur cette division 6 ainsi amendée par une diminution de 200'000 francs.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je reviendrai sur un point concernant l'eau potable qui était l'objet d'une question de la CoGest. L'UDC a pris note de la volonté de la ville d'épuiser le fond



dévolu à l'eau potable pour ensuite aborder la question d'une éventuelle augmentation des coûts de l'eau potable pour les Sédunois. L'UDC n'est pas favorable à une telle augmentation. Nous avons d'ailleurs fait campagne contre la parafiscalité et l'augmentation de taxes. L'augmentation des coûts dans ce secteur provient des lourdes dépenses consenties pour mettre à niveau les installations de Salins et des Agettes, installations qui, avec les routes et leur mauvais état, constituent les squelettes dans le placard dont les Sédunois se seraient bien passés lors de la fusion. Cet état de fait ne nous satisfait donc pas.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il n'est nullement question pour la Municipalité de baisser ce compte autofinancé pour augmenter les taxes. Je crois que cela n'a aucun sens dans des comptes autofinancés. Par contre, effectivement, on a en général une période de sept ans, pour les voir diminuer. On doit les avoir à l'équilibre, c'est pour tous les comptes autofinancés que cette règle s'applique et puis, effectivement, s'ils s'avéraient déficitaires à ce moment-là, on devrait peut-être adapter les taxes. Il n'y a donc pas de volonté délibérée d'épuiser un fonds simplement pour le plaisir d'augmenter les taxes.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer à la division 7 "bâtiments et constructions".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

IX- Bâtiments & Constructions

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Un amendement a été déposé par le groupe AdG afin d'augmenter de 50'000 francs la rubrique 701.050 "Bâtiments communaux, investissements propres : étude pour un musée archéologique ou un pavillon d'expositions temporaires".

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest estime qu'un postulat a été déposé dans ce sens et devrait permettre à la Ville une étude de faisabilité. Elle refuse donc cet amendement par 8 non, 5 oui et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a analysé cet amendement et s'est posé la question du rôle de la commune concernant l'archéologie qui reste très limité, car dépendant exclusivement du canton. Par contre, il n'est pas interdit que la commune réfléchisse à une implantation judicieuse en coordination avec le canton.

Dès lors, la commission propose d'accepter cet amendement par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La CSC se réjouit de la mise en valeur du patrimoine archéologique de la ville et souhaite la participation du canton dans ce projet. Résultat du vote : 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Cet amendement demande une augmentation de budget dans le but de mener une étude sur l'opportunité de construire un musée d'archéologie. Le groupe PLR ne pense pas que l'amendement soit le bon outil pour défendre cette idée. La bonne pratique pour une demande d'étude est de faire un postulat et non un amendement. Or, deux postulats qui vont dans le même sens ont été déposés. Un au Conseil général par le groupe PDC le 6 novembre 2018 qui s'intitule "postulat concernant la création d'un musée de l'archéologie sur la commune de Sion" et un autre au Grand Conseil.



De plus, c'est bien le rôle du Canton et non celui de la Ville de financer un musée. La Ville devrait quant à elle participer aux projets de l'Etat, tant sur le plan financier qu'en étudiant les opportunités touristiques que peut apporter un musée sur le territoire communal. Ensuite, et ce pour la première fois, la Municipalité a inséré dans son budget un montant de 25'000 francs pour, je cite, "participer aux aménagements réalisés pour la basilique sous le Scex".

Nous constatons donc que la richesse archéologique de la ville est une préoccupation pour la Municipalité et nous ne pouvons qu'encourager la Ville à aller de l'avant. Enfin, nous parlons bien ici d'une étude pour la construction d'un musée. Un tel bâtiment coûterait certainement plusieurs millions et ce n'est pas avec un budget de 50'000 francs qu'une étude de cette ampleur pourrait être réalisée. Ce montant semble donc sans fondement. En conclusion, le groupe PLR estime que la Municipalité évalue de manière adéquate la richesse archéologique de la ville et en tient suffisamment compte dans l'élaboration de son budget. Nous vous invitons à, comme nous, leur faire confiance sur ce point en refusant cet amendement.

Sierro Christophe, Conseiller général, PDC. L'idée est séduisante de créer un musée archéologique dans notre ville afin d'y valoriser son patrimoine. Ceci est sans doute l'enthousiasme des amateurs de culture de tous bords. Dans cette optique, comme l'a dit mon prédécesseur, deux postulats ont été récemment déposés, l'un à la Ville, l'autre au Canton sous l'impulsion de notre collègue Matthieu Gachnang à la fois conseiller général et député-suppléant.

Ces postulats vont donc déclencher une réflexion parallèle au sein des deux entités politiques. Pour cette raison, soutenir un amendement à ce sujet a semblé prématuré au groupe PDC qui a décidé de le refuser.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. La question de la mise en valeur du patrimoine archéologique de la Ville de Sion préoccupe les Verts, bien entendu. Une question de notre groupe à ce sujet avait d'ailleurs déjà été posée lors d'un précédent plenum. Nous soutenons cet amendement, ainsi que nous soutenons tout postulat, vente de gâteaux, autres idées, liaison plaine/sous-sol pour aller chercher des vestiges archéologiques dans le but de mettre en valeur ce patrimoine et de façon à ce que la ville présente cette histoire fort intéressante.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Vu la situation actuelle et sachant qu'il y a un postulat encore une fois en parallèle pour ce sujet, certes légitime, et que celui-ci peut être intégré dans le projet de la place de la Planta (une étude sera faite en 2019), l'UDC préfère attendre les avancées respectives des éléments cités.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Vous avez tous pu prendre connaissance des articles dans le Nouvelliste et certains parmi vous ont pu visiter le site de Don Bosco. Les découvertes archéologiques de l'époque du néolithique sur la commune de Sion sont d'importance historique. Nous commençons à nous rendre compte que cet héritage est non seulement une richesse scientifique, mais qui peut aussi contribuer à la renommée culturelle et touristique de notre ville. La mise en valeur de cet héritage est du ressort du Canton, tout le monde le sait. L'idée de créer un musée pour préserver et exposer ces vestiges n'est pas nouveau. D'ailleurs, déjà en 2008, quand on parlait d'un projet sur la place de la Planta, on avait évoqué la possibilité de monter un pavillon pour exposer certaines stèles. Depuis, tous ces projets ont été rangés dans les tiroirs. Et puis je dois dire qu'actuellement il n'y a rien de prévu pour un pavillon d'expositions sur la place de la Planta. Là, je m'adresse à Monsieur Reist qui vient d'intervenir à ce sujet.

C'est vrai qu'un groupe de travail existe déjà. Il réunit la Municipalité, les musées cantonaux, ainsi que les représentants de Sedunum Nostrum. Mais à ce jour, les discussions sont restées au niveau théorique. Le postulat déposé par Monsieur Matthieu Gachnang est une impulsion de plus. Elle est la bienvenue. Le problème, c'est qu'il y a déjà un dialogue qui existe dans ce groupe de travail mais il n'y a pas d'impulsion. L'amendement proposé a pour intention de passer à l'action concrète. Il s'agit pour nous de nous positionner. Que Sion démontre clairement son désir de voir ce projet se réaliser et de le faire sur notre commune.



Il s'agit aussi de prendre l'initiative et de nous montrer engagés. Par une politique plus proactive de notre Conseil municipal, nous pouvons inciter le canton à emboîter le pas et faire une priorité de ce projet.

C'est une maigre attribution pour un début d'études visant à définir un lieu d'exposition ou un musée dédié à ces trouvailles. A nous d'explorer les possibilités. Par ce geste, nous donnons un signal fort aux autorités cantonales. Un geste modeste mais certes symbolique. Il pourra aussi exprimer notre fierté d'être détenteur de ce remarquable patrimoine humain et notre souhait de le partager tout en mettant en valeur les atouts de notre ville moderne. Vous avez entendu qu'il y a deux commissions qui soutiennent cette proposition, la CSC et la CEU. Je vous invite simplement à montrer un peu de passion et d'audace et de soutenir cet amendement.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour corriger notre collègue Denyse Betchov, dans ses propos théoriques, je suis obligé de m'inscrire en faux par respect pour tous les acteurs qui ont travaillé sur ce gros chantier de 10 mille ans d'art funéraire qui a vu quand même toute une série de publications, d'expositions et je dirai démarrer le début de la valorisation archéologique et là il n'y avait pas de théorie, mais bien des actes pratiques. Ce groupe de travail, je vous l'ai déjà dit lors des différents plenums, est en train de travailler pour la Ville. Aujourd'hui, la volonté est véritablement de pouvoir valoriser ces différents site archéologiques et de créer un produit touristique avec de la médiation autour de l'archéologie. La question du musée pour moi est un élément qui doit venir dans un deuxième temps. Il faut d'abord se poser la question de savoir quel patrimoine nous souhaitons valoriser et quels sont les outils pour le valoriser et, ce, en dialogue avec le canton. Ce groupe de travail n'est pas un groupe de travail alibi. Je suis obligé d'insister Madame la conseillère générale, par respect pour tous les acteurs qui consacrent plusieurs séances par année pour réfléchir à cette thématique.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent l'amendement appuient la touche verte, touche rouge pour un refus, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez refusé cet amendement par 40 non, 17 oui et 0 abstention. J'ouvre maintenant la discussion générale sur cette division. Je n'ai pas de prise de parole, nous passons à la division 8 "Urbanisme & mobilité".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

X- Urbanisme & Mobilité

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons quatre amendements dans cette division. Rubrique 852.301 "parcs et jardins - traitements", + 100'000 francs du groupe des Verts pour un EPT supplémentaire. Rubrique 852.050 "parcs et jardins - investissements propres", - 100'000 francs du PDC sur les frais d'études pour la place de la Planta qui sera mis au vote contre l'amendement des Verts + 100'000 francs pour l'arborisation des parcs et jardins publics. Rubrique 856.058 "mobilité, autres dépenses à amortir", - 200'000 francs du PDC sur les frais d'études pour la liaison Plaine/ Montagne.

Nous passons à l'amendement 852.301.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Depuis 2017, les EPT sont en constante augmentation dans le dicastère "urbanisme et mobilité" et aucune demande n'a été faite par le service. La Cogest refuse donc cet amendement par 10 non, 5 oui et 0 abstention.



Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission constate effectivement qu'il n'y a pas assez d'espaces verts en ville mais il ne semble pas que l'entretien actuel soit lacunaire, ni que les conditions de travail des employés soient compliquées.

La commission propose de refuser cet amendement par 9 voix contre, 1 voix pour et 0 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. L'amendement des Verts veut augmenter la rubrique de 100'000 francs de charges du personnel. Le budget 2019 prévoit déjà une augmentation importante de 9'000 heures dans le travail des auxiliaires de la voirie qui contribuent aussi aux travaux d'entretien des parcs et jardins. Le groupe PDC pense qu'il n'est pas judicieux de continuer la surenchère dans le traitement du personnel et refuse cet amendement.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Le groupe des Verts se soucie de l'entretien de nos parcs et jardins et demande un EPT supplémentaire pour un montant de 100'000 francs. Pourquoi ? Est-ce que l'entretien de nos parcs et jardins est lacunaire ? Est-ce que l'entretien du Cour Roger Bonvin laisse à désirer ? Je ne pense pas. C'est vrai, en période des fêtes, on a envie de faire des cadeaux. Pour le groupe PLR, donner des EPT supplémentaires à un service qui n'en demande pas c'est comme arroser des plantes qui n'ont pas soif, ou par le haut ou par le bas. Je pense que ce n'est pas le rôle du Conseil général d'augmenter ou de diminuer le nombre des EPT dans le budget. Chaque service connaît ses besoins en personnel. Vous aurez compris, le groupe refuse cet amendement.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. La densification s'accélère petit à petit et les espaces verts de la ville rétrécissent. Des nouveaux immeubles d'habitation s'implantent et occupent pleinement des parcelles comme celles de la Matze, de la Clarté, d'Invista à l'avenue de la Gare 13, (juste à côté de la boulangerie Lucas). Des places de parc sont aménagées mais les immeubles laissent de moins en moins de places pour la verdure. Sans parler des espaces verts qui sont pourtant prévus dans RCCZ. Résultat : la responsabilité pour le maintien de nos îlots de verdure, espace/rencontre et surfaces végétalisées le long des routes incombent de plus en plus à la commune. Notre service de l'édilité est d'autant plus sollicité. Si nous ne voulons pas nous retrouver dans un environnement entièrement minéralisé, il faudra bien prévoir l'entretien et les forces humaines en conséquence. Plus de vert, plus de bleu, cela demande aussi plus de forces vives. De ce fait, une augmentation des EPT pour assurer l'entretien des parcs et jardins de notre ville semble souhaitable. De plus, notre ville non seulement participe à renforcer la politique d'occupation des travailleurs sociaux, mais aussi à améliorer les conditions de travail des employés. L'AdG soutient donc cet amendement du groupe des Verts.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Comme vous l'aurez constaté à la lecture, le texte d'accompagnement de cet amendement contient une coquille. Il fallait bien entendu comprendre Cour Roger Bonvin et non Cour de gare. C'est certainement l'actualité et le début du chantier qui ont provoqué cette confusion dans mon esprit. Je vous prie donc de bien vouloir m'en excuser. Pour en revenir au Cour Roger Bonvin, son réaménagement, qu'on peut qualifier de qualité, a provoqué un surcroît de travail pour les employés rattachés au service parcs et jardins. En effet, l'importante végétalisation qui recouvre ce lieu, sollicite des travaux pratiquement en toute saison. Il n'y a qu'à se promener dans ce secteur pour constater les soins constants que doivent accorder les employés aux arbres et différentes plantes qui le parsèment. L'entretien de ce lieu est venu s'ajouter aux tâches habituelles qui occupaient déjà à plein temps le personnel engagé. On ne peut le nier. Conséquence de cela, les personnes concernées se retrouvent dans des situations complexes. Comment pourraient-elles dégager du temps pour assurer les tâches supplémentaires générés par le nouvel aménagement du Cour Roger Bonvin ? Tout assumer avec la même qualité devient quasiment impossible. Le personnel doit ainsi parer au plus pressé et ne peut plus répondre dans certaines circonstances à des demandes qui viennent pourtant de la population. Contrairement à ce que prétend le rapport de la Cogest, l'augmentation du nombre d'EPT a déjà été discutée au sein de ce service. Enfin, en guise de rappel, je tiens à signaler que notre groupe, lors de la dernière législature, avait signalé le même type de problème rencontré à l'époque par le service de l'environnement et de



l'urbanisme. Nous avons reçu une fin de non-recevoir et non pas de l'ironie de la part du Conseil général en place. Pourtant, la commune a dû finalement se résoudre à engager des forces de travail supplémentaires pour que ce service puisse fonctionner correctement. Dont acte. Attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. L'UDC ne soutiendra pas l'amendement proposé. Nous rejoignons les arguments proposés par le PDC et le PLR concernant cet objet.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Non. Nous allons donc passer au vote. Celles et ceux qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez refusé cet amendement par 42 non, 14 oui et 1 abstention. Nous allons donc passer aux amendements 852.050.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Premier amendement déposé par le PDC pour un montant de - 100'000 francs : par une courte majorité, la Cogest souhaite que le projet suive son cours. Elle refuse donc par 7 non, 5 oui et 3 abstentions.

Deuxième amendement sur la même rubrique concernant un montant de + 100'000 francs déposé par les Verts : la majorité de la Cogest estime que la ville fait déjà des efforts dans ce sens. Elle refuse donc cet amendement par 6 non, 4 oui et 5 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a analysé de manière séparée ces deux amendements. Concernant l'amendement du PDC de - 100'000 francs, la CEU se pose la question pour autant que le cahier des charges du projet ait été modifié ; la commission s'interroge de ce montant de 100'000 francs supplémentaires entre 2018 et 2019. Comme déjà mentionné à de nombreuses reprises, la CEU serait intéressée à comprendre et suivre de la genèse à la réalisation et non pas uniquement de voter pour un crédit de réalisation des projets de cette importance. La commission propose d'accepter cet amendement par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions. Concernant l'amendement de + 100'000 francs des Verts, la CEU est totalement d'accord d'augmenter le nombre et la qualité des espaces verts mais se pose la question du montant proposé. La commission propose toutefois d'accepter cet amendement par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission n'a pas émis de remarque pour les deux amendements : le résultat des votes pour l'amendement du PDC : 5 oui, 5 non dont le président et 1 abstention. Résultat des votes pour l'amendement des Verts : 4 oui, 5 non et 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur la rubrique 852.050 et ses amendements.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Je prends ici la parole pour défendre l'amendement du PDC à - 100'000 francs. Depuis que je siége dans cette noble assemblée (cela fait ce soir à peu près 6 ans), j'entends deux choses. D'une part, j'entends une grogne assez globale concernant les frais d'études, l'augmentation de leur coût et l'augmentation de leur nombre. J'entends aussi des grincements de dents quant à la communication entre les services et le Conseil général ou encore entre le Conseil communal et le Conseil général. Or, dans le cas qui nous occupe, soit la place de la Planta, on a les deux problèmes. On a d'une part une augmentation de coûts et d'autre part, selon moi, un problème de communication. On a une augmentation de 100'000 francs et on a un changement de dicastère mais zéro explication. Oui, des explications sont intervenues au moment de la discussion en CEU, mais lorsqu'on arrive en discussion en CEU, je trouve qu'une fois de plus c'est un peu dommage et un peu tard, voire même, pour être très honnête, un peu désagréable. De ce fait, notre groupe demande un amendement de 100'000 francs sur cette rubrique. J'ai la chance d'être élu au niveau législatif cantonal. Je dispose donc pour l'étude du budget du Canton d'une feuille de route reprenant tour à tour les projets prioritaires liés aux objectifs politiques de chacun des services



étudiés. Pour chacun d'eux, une évaluation est apportée qui permet au législatif de suivre l'avancée des projets et en donnant des informations en cas de changement de non-aboutissement, bref en donnant des explications claires, ce qui n'est pas du tout le cas dans le budget de la Ville. Je pense que c'est ici un point qui serait intéressant de creuser dans le cadre de la communication entre les pouvoirs de la Ville. Cela éviterait l'impression d'une perte de temps dans les commissions mais aussi une forme de considération du travail des commissaires qui auraient un petit peu moins l'impression de jouer à la devinette avec les services.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. Comme très justement dit dans l'argumentaire du postulat déposé par le PDC, le montant de 100'000 francs dans le budget 2018 ne comprenait que l'étude du réaménagement de la place la Planta. Celui-ci n'ayant pas été utilisé, il a été reporté au budget 2019 auxquels s'ajoutent les 100'000 francs nécessaires à l'étude de l'agrandissement du parking. Le PLR ne comprend pas la guerre menée par certains partis contre les budgets destinés aux études. On ne peut pas construire sans étudier ou alors en prenant le risque que les constructions soient mal maîtrisées et que les coûts explosent une fois qu'il est trop tard pour revenir en arrière. Auquel cas, les mêmes personnes qui attaquent les études crieraient au scandale. Il nous paraît donc logique que si la Municipalité demande deux études au lieu d'une, le budget soit multiplié par deux. Pour ce qui est de l'amendement des Verts, le PLR estime que la Municipalité fait suffisamment d'efforts concernant l'arborisation de nos espaces et en veut pour preuve la reconnaissance de l'exemplarité donnée par la Ville avec son projet AcclimataSion. En conclusion, le PLR refusera les deux amendements et vous invite à en faire de même.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Au sujet d'ajouter 100'000 francs en vue d'une arborisation conséquente, l'UDC ne peut concevoir ce jour qu'un tel projet mériterait une somme pareille, sans compter que des efforts furent tentés par la Ville (le cour Roger Bonvin, place Tout-Vent par exemple, etc...). En d'autres termes, il est important de veiller au respect du RCCZ et que celui-ci offre des dispositions concrètes pour aboutir à cette arborisation. L'UDC rejette cette proposition.

Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts soutient la demande de budget de 200'000 francs pour financer plusieurs études sur l'aménagement de la place de la Planta. En effet, un projet de concours sera lancé en 2019 pour affiner le projet. Les grandes lignes des études précédentes sont confirmées mais il faut encore analyser le traitement à accorder le long de l'Avenue de la gare qui restera ces prochaines années une route cantonale avec un trafic important. Ainsi, le groupe des Verts refuse l'amendement.

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. L'amendement des Verts, 852.50, est tout à fait louable et le maintien des zones vertes doit rester une priorité pour le bien-être de la commune. Si nous regardons les dernières réalisations faites par le service de l'urbanisme, des travaux publics ou des bâtiments, nous constatons que la tendance est de supprimer les places de parc en surface pour les mettre en sous-sol, au profit des arbres et des zones vertes. Nos services communaux font déjà un excellent travail dans ce domaine. Le groupe PDC refuse donc cet amendement.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Le groupe AdG partage la préoccupation du groupe PDC quant au doublement du prix d'une nouvelle étude pour ce projet de la Planta, d'autant plus que celle-ci ne semble pas être la première ni peut-être la dernière. Cependant, si cette étude permet de mener une réflexion globale comprenant les travaux publics, le patrimoine bâti entourant cette place de la Planta, ainsi que l'urbanisme, la mobilité et la convivialité en centre-ville, nous saluons l'exercice. Nous devons cependant opérer un choix entre ces deux amendements. Certes, très réducteur mais il nous apparaît que nous devons choisir entre une coupe de 100'000 francs en faveur de cette étude ou une augmentation de 100'000 francs pour développer des espaces publics verdoyants, conviviaux et attractifs.

A l'heure où les constructions privées en ville de Sion ne semblent pas trop se préoccuper des espaces verts, même lors de nouvelles constructions ou de nouveaux quartiers, c'est à la collectivité publique de pallier le manque de végétation en ville. On sait que la ville de Sion est amenée, dans les années à venir, à se réchauffer toujours plus et toujours plus vite. Il devient donc urgent d'agir afin de faire rempart aux canicules qui nous attendent. Quand on sait qu'un arbre est l'équivalent de 10



climatiseurs, qu'attendons-nous pour végétaliser davantage ? Sion est une ville verte, certes, mais pour combien de temps encore ? Avec la densification du territoire, la végétalisation de la moindre parcelle d'espace public est une réelle plus-value pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de notre ville.

Les environs de Sion laissent place à la nature, mais les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou les citoyens ne possédant pas de véhicule n'ont pas accès à cette nature. Il est donc du devoir de la Municipalité de ramener un peu de verdure et de zone de détente au cœur de la cité sédunoise. Vous l'aurez compris, le groupe AdG va donc soutenir l'amendement des Verts qui vise cet objectif et nous espérons que vous en ferez de même.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Dans le cadre du projet AcclimataSion, des solutions techniques en vue de diminuer la température de notre ville ont été proposées. Végétalisation, notamment d'espaces, de toits, de murs, de places de parc, et plantations variées adaptées en vue d'une meilleure résistance au stress climatique. AcclimataSion a débouché sur des réalisations concrètes comme l'espace des Remparts ou l'UAPE de St-Guérin. Contrairement à la construction des immeubles des années 60 où une partie des parcelles était dévolue à un espace vert arborisé, nous pouvons constater aujourd'hui que l'hyper densification des surfaces à bâtir, laisse peu de place à l'arborisation et à la végétalisation autour des bâtiments. Les zones de verdure qui côtoient les nouvelles constructions ressemblent plus à de la garniture qu'à un véritable jardin. Dans ses conclusions, le projet AcclimataSion montre à quel point la température à l'intérieur d'une ville est plus importante que dans sa banlieue. L'arborisation est une des solutions qui peut mettre fin à ce phénomène puisqu'un arbre produit les mêmes effets que 5 climatiseurs. Cette constatation suffit à démontrer l'importance de la végétalisation dans le centre d'une ville. Elle permet de diminuer la chaleur suffocante qui règne durant les canicules et améliore ainsi le bien-être des habitants. Pour toutes ces raisons, les Verts pensent qu'une augmentation significative et ciblée des zones arborisées constitue un pas supplémentaire pour amener, tant soit peu, un peu plus de fraîcheur mais aussi pour compenser les arbres et arbustes non remplacés lors des nouvelles constructions qui se multiplient dans notre cité. Notre amendement vise en priorité à encourager ce type de démarche.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la ville de Sion. Très volontiers. Juste un petit commentaire sur la verdure et le réchauffement climatique. C'est vrai que la ville est exemplaire, notamment avec le programme AcclimataSion qui a été repris par les instances fédérales et qui fait partie aujourd'hui des bonnes pratiques qui doivent être adoptées par les collectivités et par les privés. Je suis obligé de dire que si nous voulons baisser cette pression, nous devons être exigeants aussi en termes de construction et je vous renvoie au futur règlement communal des constructions qui va imposer toute une série de normes pour permettre des espaces de jeux, de la végétalisation en termes de quantité et en termes de qualité. Je crois que c'est vraiment l'effort cumulé des privés et du public qui permettra de faire baisser cette pression climatique, notamment sur le cœur de ville et tous les services de la ville sont engagés pour travailler aussi dans le sens des exigences en termes de constructions privées. En ce qui concerne la Planta, je vous rappelle que la Planta, c'est un objectif de législation du Conseil municipal. On a mis un petit peu de temps à démarrer ; il y avait d'autres projets, mais la commission ad hoc travaille maintenant depuis quelques semaines et si nous vous demandons de mettre 100'000 francs de plus au budget, c'est qu'effectivement, nous voulons travailler sur ce projet. Nous voulons réfléchir non pas simplement à la place mais à l'entier d'un périmètre. On a parlé de l'Avenue la gare, moi, je pourrais vous parler peut-être d'un périmètre qui est même un petit peu plus important; celui par exemple du parking qui est au sud de la Tour des Sorciers, qui est aujourd'hui un parking en main de l'Etat et que nous aimerions voir peut-être se transformer en espace vert avec une mise en sous-sol des places de parc; il y a donc un périmètre qui s'est agrandi et la réflexion demande quelques études pour que nous puissions venir vers vous et permettre au conseiller Gachnang de pouvoir mesurer l'état d'avancement des projets lors de la présentation au printemps du bilan de mi-législature dans lequel vous aurez tous les projets de législation avec leur état d'avancement et les différents indicateurs comme il en a l'habitude au niveau du Grand Conseil.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de ces deux amendements l'un contre l'autre d'abord. Ceux et celles qui soutiennent l'amendement du PDC appuient sur la touche verte, l'amendement des Verts touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Vous avez soutenu l'amendement des Verts par 34 oui, 23 pour le PDC et 0 abstention. Nous allons mettre en vote l'amendement des Verts contre la Municipalité. Ceux et celles qui soutiennent l'amendement des Verts appuient sur la touche verte, contre touche rouge, abstention touche blanche, le vote est lancé.

Vous avez refusé l'amendement par 40 non, 16 oui et 1 abstention. Nous passons à l'amendement 856.058.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest est partagée : 7 oui, 7 non et 1 abstention.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU a aussi longuement débattu de cette question de la liaison Plaine/Montagne et, en résumé, est-on pour ou contre une liaison câblée Plaine/Montagne, telle est un peu la question. Les membres de la CEU étaient partagés malgré l'importance reconnue de ce projet pour la Ville. La CEU propose de refuser toutefois cet amendement par 5 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC du Conseil général soutient la réalisation d'une liaison câblée entre la gare de Sion et les mayens de l'hôpital. Il s'agit d'un projet intéressant autant au niveau touristique qu'urbanistique pour notre commune et nous désirons que ce projet arrive rapidement au bout. Nous ne sommes donc absolument pas contre ce projet. Nous serions d'ailleurs bien mal inspirés de refuser un tel projet financé à hauteur de 85% par la Confédération et le Canton.

En fait, ce qui a incité notre groupe à déposer cet amendement, c'est que notre Municipalité a déjà dépensé pour plus de 990'000 francs d'études, sans qu'aucune demande de financement ne soit déposée au Canton ou à Berne. Le problème est bien là. La Municipalité n'a aucun financement pour ce projet et continue les dépenses dans les études.

Cet amendement, s'il est refusé ce soir, aura néanmoins eu le mérite de mettre en lumière certaines lacunes dans la gestion du dossier et certains problèmes de transparence et de communication. En date du 12 novembre 2018, le président de la Municipalité accompagné de son chef des finances a présenté le projet de la liaison Plaine/Montagne à la Cogest. A aucun moment, il n'est fait mention d'un crédit supplémentaire. Le président affirme que la demande de concession sera envoyée à l'Office Fédéral des transports avant la fin de l'année 2018. Tout est prêt et tout est parfait. Malheureusement, il n'est pas précisé qu'un financement ait été trouvé. En date du 26 novembre, un jour avant le dépôt des amendements mais, après discussion dans les groupes politiques, la Cogest reçoit une demande de crédit supplémentaire de 150'000 francs en plus des montants déjà attribués au budget 2018 de 200'000 francs. Et lors de la présentation du projet déjà présenté 3 semaines plus tôt à la Cogest, le chef de service, Monsieur Joliat, affirme que le dossier ne sera envoyé à l'Office Fédéral des transports qu'au début de l'année 2019, contrairement à ce que le président avait affirmé 3 semaines avant à la commission. Dans sa lancée, Monsieur Joliat affirme que le crédit supplémentaire demandé de 150'000 francs, a déjà été engagé et que les factures devront être honorées. Rien de bien surprenant pour les gens qui ont pratiqué la Cogest. Par contre, ce qui est un peu plus surprenant, c'est que le montant de 200'000 francs inscrit au budget 2019 soit déjà engagé. Pourtant, la dépense n'est pas une dépense liée.

Enfin, le projet de la Cogest concernant le crédit supplémentaire mentionne des montants engagés à ce jour pour le projet de 690'000 francs, alors que le montant correct est de 997'000 francs.



Et si nous remontions un peu dans le temps et les comptes de la commune. Comptes 2014 : une dépense de 172'059.90 figure sous liaison Plaine/Montagne. L'explication du livre de compte nous dit, je cite : "le Conseil municipal et le Conseil bourgeois ont déposé une demande de concession auprès de l'Office Fédéral des transports pour une liaison Ville de Sion-les Mayens-de-Sion. La dépense correspond aux études payées à ce jour pour dresser le dossier de demande de concession. Cette rubrique a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accepté par la Cogest". Fin de citation. Comptes 2015, 2016 et 2017 : des dépenses de 456'168.15 figurent sous liaison Plaine/Montagne. L'explication du livre des comptes nous dit, je cite : "pour les 3 années : préparation du dossier pour la demande de concession pour une liaison par câble Sion-les Mayens de l'hôpital". Comptes 2018 : j'anticipe. Une dépense de l'ordre de 350'000 francs figurera sous liaison Plaine/Montagne. L'explication du livre des comptes nous dira : préparation du dossier pour la demande de concession pour une liaison par câble Sion-les Mayens de l'hôpital.

Alors, chers collègues de l'AdG et des Verts ! Vous qui réclamez à cor et à cri de la transparence, le groupe PDC vous donne l'occasion de donner un vrai message à notre Municipalité en acceptant cet amendement. Le manque de transparence a pu être clairement constaté dans ce dossier. Et, chers collègues de l'UDC, vous qui accordez une importance à la gestion rigoureuse des finances publiques, le groupe PDC vous donne l'occasion de dire que vous n'êtes plus d'accord avec des dépenses inconsidérées dans des études sans résultat concret. Un million d'études à ce jour et toujours pas de plan de financement. Et, chers collègues de la Cogest, vous qui soulevez parfois les problèmes de fonctionnement liés à des demandes de crédits supplémentaires, vous auriez l'occasion, en acceptant cet amendement, de dire clairement à la Municipalité qu'en plus des crédits supplémentaires déjà dépensés avant que la demande soit faite à la Cogest, que les montants non liés figurant au budget ne peuvent être engagés sans l'accord du Conseil général ou au moins de votre commission. Et, chers collègues du Conseil général, n'ayez crainte d'accepter cet amendement. Vous montrerez par votre vote que les prérogatives du Conseil général appartiennent au Conseil général et, si le projet n'arrive pas au bout, ce ne sera pas de votre faute. Vous n'aurez fait que votre travail. Peut-être la Municipalité pourra s'en prendre qu'à elle-même. Elle, qui a tergiversé et qui, même à coup de centaines de milliers de francs, n'est jamais arrivée à présenter une demande de financement ou même de concession définitive.

Il faut savoir qu'aujourd'hui la concurrence en matière de liaison par câble se développe à quelques trois kilomètres de notre projet. Je crains donc le pire pour l'aboutissement du projet de TéléSion, que ce soit pour obtenir un financement de transport public ou même un financement des remontées mécaniques du coteau. J'espère cependant sincèrement me tromper à ce propos. Cet amendement, s'il devait passer, n'empêchera pas TéléSion de faire une demande de financement au Canton et la Confédération ou aux remontées mécaniques de leur choix. Après obtention du financement, cet intéressant projet pourra continuer sereinement avec le soutien de notre groupe.

Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC. Nous devons admettre que l'exécution du projet pour déposer le dossier de demande de concession a été approuvée d'une façon ou d'une autre par notre plenum. Cette préparation a été très bien faite mais, malheureusement, un changement des règles de l'Office Fédéral des transports, a retardé cette dépose. Actuellement, le côté financier fait état d'un manque pour finaliser cette demande de concession. Le groupe UDC, quoique tous les chiffres cités par notre collègue Zuchuat soient certainement justes, souhaite voir ce dossier avancer parce que c'est un dossier valable et intéressant, et parce que nous en avons admis le principe avant ce jour. En conclusion, le groupe UDC refuse cet amendement en souhaitant une plus grande transparence quant aux frais d'études, en étant assuré que la Municipalité recouvrera sa mise de fonds totale en cas de réalisation et, au moins 40% en cas de refus.

Maillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Au-delà de la divergence des chiffres annoncés hier soir, la liaison Plaine/Montagne coûte et a coûté cher en frais d'études. Et son investissement, nous dit-on, devrait être assumé par l'association de communes concernées par le projet. Pour l'instant rien n'est moins certain. Le malaise mis en exergue par l'amendement PDC est réel. Son origine réside vraisemblablement dans le peu d'informations données sur la finalité réelle de la liaison câblée au Conseil général. Les objectifs en lien avec ce projet ont largement variés dans le temps. A l'origine sa vocation semblait purement touristique. Par la suite, à raison, il a été décidé que



cette liaison devait être également au service des pendulaires. Ce changement de paradigme avait fait réagir les Verts qui s'étaient inquiétés de savoir à quels pendulaires on faisait allusion. En effet, peu d'habitants résident au pied de la télécabine de Veysonnaz. Il nous semblait qu'une ligne desservant Nendaz, voire Anzère serait plus adaptée au trafic des pendulaires qui se rendent régulièrement dans notre cité. Tout récemment encore, la commune s'est engagée à présenter au Conseil général ce projet dans le détail, afin notamment d'éclaircir cette question. Nous attendons cette présentation avec une certaine impatience. Au-delà de ces considérations, pour les Verts, l'amendement proposé par le PDC est risqué. Il menace l'intégralité du projet en cours. Peut-on décemment après avoir investi de telles sommes en frais d'études, risquer de faire capoter la ligne câblée ? N'est-il pas trop tard pour s'opposer à cette réalisation ? La réponse à cette dernière question pour notre groupe est clairement oui. J'aimerais profiter de cette prise de parole pour souligner une fois encore la manière cavalière utilisée par nos autorités, faire accepter par la Cogest, le dernier crédit supplémentaire accordé à la liaison câblée. Le groupe des Verts souhaite que, si une telle façon de procéder se reproduise à l'avenir, le Conseil général se positionne plus clairement.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Depuis les premières études en 2014, ce projet liaison Plaine/Montagne a bien évolué, les engagements financiers aussi. Monsieur Raphaël Zuchuat vous en a fait le récit détaillé. On en retire la conclusion suivante : d'ici fin 2020, on devrait bien arriver à "grosso modo" 1,3 million de frais d'études. Reconnaissons que même si on soutient ce projet en principe, les études ont pris une telle envergure que cela nous interpelle. Le Conseil général n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance du projet et de donner son avis. De plus, les promesses de subventions fédérales et cantonales ne sont pas garanties. Mais d'une certaine manière, nous sommes pris au piège aujourd'hui, car couper court, maintenant, au projet impliquerait aussi des pertes importantes. La seule marge de manœuvre qui reste au Conseil général aujourd'hui est de voter un amendement budgétaire. C'est regrettable. Nous sommes partagés. On en a beaucoup débattu. Mais, malgré toutes nos réserves, nous ne souhaitons pas prêter ce projet à ce stade. L'AdG refusera cet amendement.

Stalder Thierry, Conseiller général, PLR. + 400'000 francs pour l'entretien du réseau routier ; - 100'000 francs pour un parking d'échange ; - 100'000 francs pour la liaison Plaine/Montagne. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le PDC de Sion n'est pas en faveur de la mobilité douce. L'intervention de votre chef de groupe à la radio locale ce midi démontre de l'incohérence du PDC dans ce dossier. Je vais reprendre ici les principaux arguments développés. Premier argument : il n'y a aucune information sur qui va payer quoi ? C'est faux, la réponse a été donnée hier soir, ici même. En cas d'abandon du projet, chaque actionnaire remboursera la Ville. Quant aux frais engagés au prorata du pourcentage d'actions, en cas d'acceptation du projet, la SA remboursera la totalité des frais avancés par la Ville. Deuxième argument : Qu'en est-il du financement et des demandes de subventions pour la future liaison ? Il nous semble que pour faire une demande de financement ou de subventions, le minimum serait de pouvoir se baser sur un budget tangible et un projet réaliste et faisable. Or, ces deux éléments ne seront concrets que si les études aboutissent. Dernier argument : le PDC a peur que le projet finisse dans un tiroir. Le meilleur moyen pour que cela arrive est de couper des budgets destinés à faire avancer le projet. En conclusion, le groupe PLR déplore cette situation et trouve que le discours du PDC est très confus. Au revenir d'un voyage à Aoste, n'aviez-vous pas publié sur votre site, le 28 octobre 2016, je cite : "le PDC prend du temps pour le tourisme en inscrivant Sion au cœur des domaines skiables grâce à la liaison Plaine/Montagne". Comment pouvez-vous donc soutenir d'un côté la liaison mais de l'autre couper les budgets nécessaires à la poursuite du projet ? Nous, PLR, soutenons la mobilité douce, soutenons le tourisme et, par souci de cohérence, ne soutiendrons pas cet amendement qui met clairement en péril le projet de liaison Plaine/Montagne.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité veut-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, c'est un dossier qui a évolué, c'est un dossier qui est complexe. Nous devons, suite aux nouvelles normes, mener trois procédures en parallèle ; un dossier technique avec des éléments financiers, un dossier d'aménagement du territoire puisque nous devons définir une zone de passage pour cette liaison Plaine/Montagne, comme une



route en fait avec les modifications du plan d'aménagement des zones et puis un dossier de mise à l'enquête où l'on doit, présenter les stations de départ, les stations d'arrivée, où l'on implante les pylônes. Je me suis permis dans les quelques tribunes que l'on m'a offertes, que soit devant des commissions de gestion ou autre, de présenter ce projet, de montrer des images de cette réalisation pour bien comprendre quelle est la complexité de ce projet. Aujourd'hui, c'est vrai que la méthode n'est peut-être pas très agréable. Nous allons la parfaire, mais il y a vraiment la volonté du Conseil municipal, au travers de TéléSion, puisque je vous le rappelle, c'est vraiment TéléSion qui est le porteur du projet, et c'est cette société qui va déposer cette demande auprès de l'Office Fédéral des Transports. La Ville de Sion met à disposition ses services, facture à TéléSion la prestation qu'elle effectue chaque année. Effectivement il y a une certaine urgence à voir aboutir ce dossier non pas parce qu'il y a de la concurrence. Monsieur Zuchuat parle du projet, je pense que c'est celui-là auquel il fait référence, de Bramois à Nax, ou même d'autres projets. Il n'y a aucun projet concurrent aujourd'hui. Chaque projet a sa raison d'être, soit parce qu'il offre une meilleure desservance en termes de rapidité ou de fréquence pour de la mobilité douce, soit parce qu'effectivement, il permet de desservir certaines régions touristiques.

J'ai contrôlé ce matin avant de venir au plenum qu'aujourd'hui il n'y a aucune demande financière et aucun dossier qui a été déposé auprès du canton et auprès de la Confédération. Les seuls dossiers qui ont été traités sont deux dossiers existants : celui de Chalais et de Stalden qui avaient des installations existantes et qui ont vu leur rénovation. Aujourd'hui, le seul et le premier dossier qui est inscrit auprès de l'Office Fédéral des Transports, le premier dossier qui sera présenté au Canton et à la Confédération pour pouvoir bénéficier de ce cofinancement à l'investissement/fonctionnement pour du transport régional voyageur sera bien le projet de la liaison Plaine/Montagne Sion-les Mayens de l'hôpital.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Ceux et celles qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention toujours blanche, le vote est lancé.

Vous avez refusé cet amendement par 32 non, 23 oui et 2 abstentions. J'ouvre maintenant la discussion générale sur cette division non amendée.

Je n'ai pas de prise de parole. Nous passons à la division 9, la dernière de la soirée: "Sport, jeunesse et loisirs".

Les rapporteurs des 3 commissions donnent lecture de leur rapport. Les textes ne sont pas repris. Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Sion.

XI- Sport, jeunesse & loisirs

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Un amendement a été déposé par l'UDC sur la rubrique 902.050 piscine - investissements propres, afin de diminuer de 1'500'000 francs le budget travaux à la piscine de la Blancherie.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. La Cogest estime que les installations doivent être maintenues ouvertes. Elle aurait préféré traiter le message avant d'engager les montants dans la rénovation de la piscine. Elle refuse donc l'amendement par 7 non, 1 oui et 7 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission n'a pas de remarque particulière concernant cet amendement et propose simplement de le refuser par 5 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions.



Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission est pour un projet de rénovation de la piscine et ne souhaite pas le faire couler. Cependant, la manière de procéder ne semble pas adéquate. Résultat du vote : 4 oui, 4 non dont le président et 3 abstentions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur cet amendement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Pour l'UDC, il est impensable de budgétiser des montants pour un projet global devant obtenir l'aval du Conseil général alors que, ni celui-ci, ni les commissions n'ont pu examiner le message, solliciter des précisions de la commune ou se prononcer sur le fond du dossier. De plus, la démarche de la Municipalité dans ce dossier était pour le moins cavalière. Lorsque la ville souhaitait promouvoir le centre ludique et aquatique, elle a pointé l'absence de solution pour agrandir le site de la Blancherie et désigner l'ouvrage comme vétuste. Subitement le centre ludique trop onéreux n'est plus d'actualité et tout s'arrange à la Blancherie ; on avait sous le coude 3'000 mètres carrés. La dépense prévue pour 2019 n'est pas une tâche d'entretien, comme pouvait l'être le changement des filtres lors de précédents exercices mais bien un objet politique qui détermine la position du Conseil général quant à l'avenir de la piscine de la Blancherie et plus largement celui des piscines en ville de Sion. Il n'y a donc pas lieu de se prononcer ce soir via le budget pour un objet à plusieurs millions sur lequel des groupes politiques avaient des idées différentes. Il faut que le Conseil général examine le message sur le crédit d'engagement qui arrivera début d'année prochaine et tant pis pour l'ouverture des toboggans qui ne constitue pas le seul argument de fréquentation de la piscine découverte. Au contraire, sa proximité avec la ville, ses pelouses et bassins sont plus à même d'expliquer sa fréquentation que des installations déjà vétustes. La Municipalité reconnaît d'ailleurs que ces toboggans ne sont pas l'élément prépondérant dans le résultat de l'exercice de la piscine découverte mais bien la météo; je me réfère à la réponse donnée à la Cogest. Nous prions donc de bien vouloir soutenir cet amendement.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts regrette qu'un message concernant la rénovation de la piscine n'ait pas été soumis à l'analyse d'une des commissions avant que la Ville ne budgétise un montant à ce niveau. Malgré tout, nous souhaitons que le projet aille de l'avant, que la piscine soit rapidement rénovée, qu'elle soit attractive et ludique. C'est un service public que la ville de Sion doit pouvoir offrir à sa population. Les Verts ne soutiendront donc pas cet amendement.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. Le centre aquatique prévu dans la zone de la piscine couverte actuelle ayant été abandonné pour des raisons de coûts et d'implantation, l'exploitation de notre vénérable piscine de la Blancherie, inaugurée en 1954, nécessite une sérieuse cure de rajeunissement. Lors du plenum du 6 novembre dernier, nous avons pu prendre connaissance des travaux à réaliser, ceci par étape afin d'éviter des nuisances durant les périodes d'ouverture de la piscine. La première étape a été faite en 2018, comme cela a été dit précédemment : mise à niveau du système de filtration, désinfection et récupération de chaleur, ceci pour un montant 1,5 million. La deuxième partie urgente concerne l'installation du nouveau toboggan et divers aménagements. Cette étape fait l'objet du présent amendement. Ces travaux ne peuvent pas être différés. Le coût de ceux-ci se monte à 1,5 million. Il fait partie intégrante des investissements communiqués lors du précédent plenum, d'un montant total de 11 millions. Dès 2020, le solde des réalisations effectuées réparti sur plusieurs années est chiffré à 8 millions. Au printemps 2019, le Conseil communal va adresser un message au Conseil général sur la planification future des diverses étapes restantes. L'acceptation de cet amendement entraînerait : 1) la fermeture des toboggans. 2) une perte d'attractivité de la piscine auprès de la jeunesse sédunoise et de toute la région. 3) une diminution de la fréquentation particulièrement au niveau du tourisme estival qui apprécie cet espace vert. 4) un retard dans la réalisation des travaux futurs indispensables. Compte tenu de ces considérations, le groupe PLR refuse cet amendement et vous propose d'en faire autant.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Au vu des éléments avancés par le groupe UDC concernant l'investissement pour la réfection de la piscine de la Blancherie, le groupe PDC soutient cet amendement. En effet, que se passerait-il si le crédit d'engagement pour la rénovation de la piscine de la Blancherie venait à être refusé. De nouveau, le Conseil général se trouve devant le fait



accompli car notre piscine perdrait en attractivité et subirait une perte d'image, selon nos autorités communales. En gérant correctement ce dossier, sans passer par un projet irréaliste de centre aquatique à la piscine couverte, les toboggans de la piscine découverte auraient été rénovés avant qu'il ne soit trop tard.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Le groupe AdG a pris attentivement connaissance de l'amendement UDC concernant la piscine. Sur le fond, nous ne pouvons accepter cet amendement. Notre groupe partage l'avis que nous devons remettre au goût du jour les infrastructures aquatiques afin d'améliorer cette offre à la population sédunoise. Nous ne pouvons couper dans un budget qui ralentira ce rafraîchissement. Cependant, nous pouvons entendre les arguments du groupe UDC qui propose cette coupe. Sur la forme, nous partageons leur point de vue. Encore une fois, la Municipalité avance dans des projets, prévoit investir de grosses sommes avant que le Conseil général n'ait reçu d'informations complètes sur ces investissements.

Nous avons, certes, eu une petite présentation lors d'un précédent plenum, mais nous n'avons pas vu le dossier et n'avons pas encore reçu de message que déjà les investissements d'une grande ampleur sont prévus. Liaison Plaine/Montagne, piscine, crédits supplémentaires non liés mais dont les montants ont déjà été investis. Voilà plusieurs exemples qui poussent à croire que la Municipalité ne tient pas compte du Conseil général. Comme évoqué précédemment, l'AdG ne va pas soutenir cette coupe mais, toutefois, nous déplorons la manière de faire de la Municipalité.

Nous souhaitons fortement qu'à l'avenir cette dernière tienne informé le Conseil général plus tôt de l'avancement des projets et qu'elle améliore son calendrier afin que les messages arrivent avant de planifier un gros investissement dans le budget ou avant que les sommes ne soient déjà investies. C'est un sujet qui revient très fréquemment et qui est déjà revenu plusieurs fois ces deux derniers soirs. Nous attendons un changement de la part de la Municipalité.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Je tiens juste à préciser, au PLR et à Monsieur Fernand Gillioz, qu'une présentation au plenum n'équivaut pas à son examen par les commissions et à la détermination par le vote du plenum et ne saurait donc suffire à justifier une prise de position définitive quant à la piscine.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au vote. Celles et ceux qui acceptent l'amendement appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'amendement est refusé par 32 non, 24 oui et 1 abstention. J'ouvre la discussion générale sur cette division 9 non-amendée.

Je n'ai pas de prise de parole. Nous sommes arrivés au terme de l'étude des divisions. J'invite les rapporteurs à prendre une dernière fois la parole pour nous faire part des conclusions et du vote final de leurs commissions.

XII- Discussion finale sur le budget 2019

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Généralités du budget : le budget 2019 est très proche de celui de l'année précédente. L'augmentation des charges financières, + 2,55%, demeure contenu, compensé par un accroissement pratiquement identique + 2,66 des revenus, notamment grâce au produit de la vente des terrains de l'ancienne Voirie. Il est particulièrement marqué par une hausse de 6,9% des charges issues du dicastère des affaires sociales et ceci malgré le travail de suivi des services concernés. La Cogest relève ici la réactivité de ces derniers en vue de présenter des budgets répondant à l'actualité des ressources requises dans ce secteur. La réduction de l'excédent des dépenses d'investissements de 2,83 millions conduit à l'amélioration notable du degré d'autofinancement qui passe à 90,3%. Entretien et rénovations des bâtiments municipaux : la Ville consacre annuellement plus de 3 millions pour les dicastères "éducation et culture" et "bâtiments et constructions" au titre d'entretien, rénovation des bâtiments. Les normes de sécurité feu et sismiques



sont en constante évolution et la mise en conformité des immeubles municipaux, plus particulièrement celle de tous les bâtiments scolaires, doit être une préoccupation pour la Ville. La Cogest souhaite que des priorités en ce sens soient identifiées, les coûts globaux précisés et les investissements nécessaires planifiés selon les priorités établies.

Mobilité et parking : la Cogest est particulièrement attentive à la politique de mobilité menée par l'exécutif communal. La volonté de celui-ci est de supprimer les places de stationnement en voirie et de les remplacer par des places en sous-sol ou en périphérie. Des discussions sont en cours avec le Canton pour déplacer ou réguler le stationnement des véhicules de leurs 1'400 employés travaillant sur la commune. La mutualisation de certains parkings privés est également à l'ordre du jour et le projet d'agrandissement du parking de la Planta a été revu à la baisse. Le budget prévoit la réalisation de deux parkings, dit industriels, à Chandoline et aux Ronquoz. Ce modèle de stationnement est destiné à être mutualisé avec les entreprises locales. Les parkings d'échange des Echutes et des Potences sont desservis par une ligne de bus dont la cadence a été augmentée respectivement à 10 minutes et 20 minutes. Ces deux parkings peinent pour l'instant à se remplir. Ils seront équipés de stations de vélos en libre-service subventionnées à hauteur de 40'000 francs. La Cogest sera attentive aux moyens mis en œuvre pour optimiser leur occupation (communication, panneaux directionnels, etc.) Le subventionnement des bus sédunois est composé d'une indemnité de base et d'une multitude d'avenants complétés au fil des ans. Le contrat qui nous lie à Car postal a récemment été adapté. Il est dorénavant renouvelable d'année en année. La Cogest se pose la question de l'opportunité de lancer un appel d'offres pour ces prestations.

Le projet liaison Plaine/Montagne suit son cours et une demande de concession préalable est prévue pour cette fin d'année. La demande de concession définitive fera quant à elle l'objet d'un prêt ultérieur à Télésion.

Fusion et collaborations intercommunales : la commune a des projets de fusion déjà bien avancés : ESR-Siesa et police de Sierre et Sion. La Cogest souligne la pertinence de ces fusions à venir qui permettront de rassembler les forces de chacun et d'optimiser davantage le travail des services. La Cogest relève encore, avec satisfaction, que ces fusions n'engendreront pas de pertes d'emplois.

Planification financière : la Cogest se plaît à relever que la planification financière devient de plus en plus pointue et joue son rôle d'outil de pilotage et de réflexion. La planification financière laisse apparaître des déficits et une baisse de la marge d'autofinancement dès 2021. Le trend actuel des investissements de la Ville se monte à environ 25 millions nets par année. La planification financière par projet prévoyant près de 34 millions annuels pour ces quatre prochaines années, la Ville devra établir des priorités. La Cogest constate avec satisfaction que la marge d'autofinancement 2019 se monte à plus de 90%. Cependant, selon la planification financière, cette marge ira decrescendo sur les quatre prochaines années en rapport avec la mise en vigueur de la RFFA, ex RIE3, ex PF17, prévue pour 2020. Cette réforme coûterait à la Ville près de 9 millions par année ce qui correspondrait aux investissements libres de la commune et empêcherait tout nouveau projet. Cette charge serait difficilement supportable. Une participation du canton ou un taux plus favorable aux communes doit être mis en place. La Cogest demande donc à la Ville de poursuivre les négociations avec le canton dans le but de minimiser les conséquences de la RFFA. La Ville investit dans des projets dont les communes environnantes profitent (piscine, patinoire, aéroport, HES, EPFL, collège etc.). La Cogest estime que les communes qui bénéficient de ces avantages devraient participer aux charges de centralité. Elle demande donc à la Ville de négocier avec l'Etat et les communes de la région pour accentuer leur participation (actuellement 3 francs par habitant pour les communes de l'ARS).

Pour la première fois, le budget prévoit une perte sur les ventes d'énergie. Le marché de l'énergie se négocie environ 3 ans avant la production. Ainsi, les prix obtenus pour 2019 ont été négociés en 2016. Au vu de l'évolution du marché en 2017 et en 2018, les perspectives semblent à nouveau encourageantes dès 2020.

Remerciements: la commission remercie le président de la Ville et son conseil, ainsi que les chefs de service, leurs collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni tout au long de l'année. La commission relève l'excellente qualité de la présentation du budget faite par Monsieur Dondainaz et



l'en remercie vivement. Elle remercie aussi Monsieur Philippe Varone, président de la Ville, pour sa disponibilité et la transparence des débats lors des séances des questions.

Vote final: Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers généraux, la Commission de gestion vous propose, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter le budget de la ville 2019, sous réserve de l'acceptation ou du refus des amendements.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Conclusion de la commission et vote final: la CEU salue le budget de fonctionnement maîtrisé mais constate le maintien du rythme de l'augmentation de la dette par habitant. Toutefois, la commune, en maintenant ses investissements, contribue à la prospérité de ses citoyens.

La CEU salue ce bon budget mais remarque qu'au-delà des budgets annuels et de la planification financière à venir, la commune doit impérativement définir ses priorités d'investissements en fonction de tous les enjeux à venir: impôts des entreprises, péréquation financière cantonale et fédérale, l'énergie et les impacts des projets cantonaux. La Ville doit aussi garder la vue sur les impacts de sa maîtrise des dépenses de fonctionnement en fonction de ces nouveaux investissements.

Concernant les projets cantonaux, la commission souhaite que la commune rende attentive le canton que Sion ne peut et ne veut pas tout avoir, et que la décentralisation de certains projets devrait se faire. La CEU espère que la commune prendra rapidement contact avec les autres communes-centres pour partager ces questions et trouver ensemble des solutions win win. La commission remercie encore les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La commission a accepté le rapport du budget 2019 à l'unanimité des 11 membres présents et vous propose d'en faire de même.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Conclusion de la commission et vote final: la CSC accepte le budget 2019 dans la version proposée. La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de service et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2019. Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver à l'unanimité des 11 membres présents le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur le budget 2019 de la Municipalité de Sion que vous avez amendé de - 50'000 francs aux frais de fonctionnement et de - 200'000 francs dans les investissements.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. En préambule, le groupe UDC souhaite faire écho aux propos de Monsieur Gachnang concernant la communication et les améliorations apportées aux comptes et budget. C'est d'ailleurs directement en lien avec notre interpellation commune d'hier soir. Concernant le budget, nous rappelons la proposition d'un rapport sur la situation du social qui est préoccupante. Nous rappelons aussi notre mécontentement concernant la planification financière pluriannuelle. Nous rejoignons la Cogest quant à ses remarques sur les charges de centralité. Le groupe UDC est satisfait des discussions sur le budget et du succès d'une partie des amendements déposés. Je regrette à titre personnel le refus de l'amendement Blancherie. A mon sens, le Conseil général renonce à une partie de ces prérogatives pour des raisons relativement dérisoires. Nous acceptons le budget 2019.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. En premier lieu, nous réitérons nos remerciements aux conseillers et conseillers municipaux ainsi qu'aux services de la Ville pour l'excellent travail. La Ville est en bonne santé financière et nul doute qu'ils en sont pour quelque chose. Je remercie aussi vivement nos commissions qui ont planché sur ce projet de budget ainsi que sur les amendements déposés. Leur avis compte, même si le résultat n'est pas toujours à la hauteur des espérances des dépositaires. Au-delà des chiffres, je souhaite relever que la plus grande partie des décisions de ce soir ont certainement été impactées par la communication de la part de notre Conseil municipal, des services à notre Conseil général. J'en veux pour preuve les amendements acceptés à la baisse, à



savoir : - 50'000 francs pour le volet communication, - 100'000 pour le parking longue durée à l'aéroport et - 100'000 pour le parking sud gare dont les argumentaires n'ont certainement pas su convaincre. Cela a notamment été relevé à plusieurs reprises lors du plenum d'hier. Nous ne pouvons, dès lors, qu'encourager la Municipalité et les services à prendre acte des reproches qui leur sont formulés et à poursuivre le travail afin que les messages transmis soient complets, fournis suffisamment tôt, et que des informations beaucoup plus fréquentes soient publiées sur les grands projets ceci afin de faire toute la lumière sur les questionnements légitimes du Conseil général ou, en tout cas d'anticiper des incompréhensions. Peut-être que certains amendements de ce soir auraient été ainsi évités. Alors, au final, en tenant compte des amendements, le projet de budget, voit ses dépenses diminuer de 250'000 francs. En termes purement financiers, on devrait voir ce résultat positivement, mais sur le fond, le PLR regrette vivement la suppression des études liées à des parkings alors que ceux-ci sont nécessaires dans une vision globale de la mobilité et l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers en transition. C'est une occasion manquée de planifier notre territoire de manière proactive.

La situation actuelle du budget ne doit pas non plus nous faire croire que la situation est sous contrôle, sans aucune difficulté. Je l'avais déjà souligné l'an passé et cela a été repris aussi dans le rapport de la Cogest. Quelques réformes vont arriver d'ici peu et notamment celles sur le projet fiscal dont les répercussions seront lourdes pour notre ville. Le Conseil général devra ainsi continuer son travail de critique afin que la situation financière ne se péjore pas. Sur ces considérations, le PLR acceptera le budget 2019. Au nom du groupe PLR, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC remercie la Municipalité et les services pour leur travail durant l'année 2018. Nous remercions aussi les commissions pour leurs études et leurs rapports. Certains amendements ont mis en lumière des dysfonctionnements dans la gestion de dossiers ou dans la communication, ainsi que le respect des droits du Conseil général. Sur le fond du problème, la majorité des membres de ce plenum est d'accord avec cet état de fait avéré. Mais, au moment du vote, nous sentons une certaine peur. La peur, comme on le sait, n'est pas bonne conseillère. Pour que les choses changent, il faut, en plus de tenir de beaux discours, agir. Plusieurs amendements cruciaux auraient permis d'agir pour faire bouger les choses et faire avancer la cause du Conseil général. Nous devons toutefois continuer d'avancer dans notre travail. Nous devons encore continuer à travailler pour que notre travail soit aussi respecté. Alors, c'est dans cet esprit-là que notre groupe soutiendra ce budget et l'acceptera.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Effectivement, nos finances sont saines et le budget 2019 est équilibré. L'endettement brut augmentera graduellement et il est estimé qu'en 2023 on pourrait atteindre une dette par habitant de 3'108 francs par personne, mais cela restera mesuré et tolérable selon les indicateurs cantonaux. Le taux du volume de la dette brute reste très bon aussi et devrait rester le même d'ici 2023.

Pour les investissements, nous arrivons à 25,8 millions pour 2019, ce qui est un net recul par rapport à 2017 et 2018. Pour une ville de bientôt 35'000 habitants, l'AdG trouve que ceci est particulièrement modeste et nous le regrettons.

Perspectives pour le futur : effectivement, en tant que ville siège, nous aurons des investissements importants à respecter pour des charges d'infrastructures cantonales. Par exemple, la nouvelle HES d'ingénierie et le nouveau collège. La planification financière a intégré l'impact financier estimé de la réforme projet fiscal 17 et on nous chiffre cette diminution des recettes dès 2020 à environ 3 millions par année sur les 3 exercices suivants. Sur ce point, sachez que le groupe AdG au niveau cantonal s'oppose fermement à ces baisses, en particulier s'il n'y a pas de mesures de compensation. Il nous faudra aussi composer avec la réforme de la péréquation financière entre les cantons prévue pour 2020-2025. Elle entraînera certainement des pertes financières pour le Valais et pourrait affecter les communes. Nous savons tous aussi que les charges de centralité continuent de peser lourd sur notre budget, mais une révision du règlement cantonal sur la contribution des communes sièges se fait attendre. Peut-être devrions-nous compter sur les délibérations de la constituante. Tous ces facteurs nous incitent à souligner la nécessité d'agir peut-être en définissant mieux les priorités dans les



investissements, en étudiant les stratégies d'économie et aussi en recherchant des sources de nouveaux revenus. Par exemple, je pense qu'il n'est pas tabou de réfléchir sur notre coefficient d'imposition.

Le Conseil général peut aussi jouer un rôle proactif face à ces défis à venir, mais notre marge de manœuvre est réduite par certaines règles et pratiques. Il y a le constat fait par la Cogest l'année passée que seul 19% du budget de fonctionnement pouvait être amendé. La majeure partie des dépenses étant classées comme liées.

Or, ces classifications peuvent être sujettes à interprétation et nous avons eu récemment deux exemples. La première, je vous rappellerai que, lorsque nous avons voté le budget 2017 avec les rémunérations pour un Conseil municipal à 9, cette rubrique était classée et donc non amendable. Il y avait également un montant de 500'000 francs engagé par le Conseil municipal pour la campagne sur les JO - également classé « lié ». Sur cette question, une démarche participative de consultation est proposée par le Conseil municipal et nous la saluons. Mais nous souhaitons aussi que cette démarche se réalise pleinement. Plus globalement, nous pensons que toutes ces considérations font partie d'un processus budgétaire qui pourrait être repensé. Le Conseil général pourrait jouer un rôle plus actif, mais il faudrait se donner les moyens. Il y a les commissions permanentes qui peuvent prendre des initiatives et se pencher sur des thématiques spécifiques. Il y a la possibilité aussi de créer une commission ad hoc. Les exercices futurs du budget seront peut-être plus problématiques et les choix plus difficiles. C'est dans cette perspective surtout que le groupe AdG souhaite encourager une réflexion, qu'elle se fasse dans un esprit de concertation et de transparence entre le Conseil municipal, le Conseil général et ses commissions.

En conclusion, le groupe AdG acceptera le budget 2019. Il ne me reste qu'à vous transmettre de la part de notre groupe nos remerciements au Conseil municipal et à tout le personnel des divers services pour votre collaboration et l'excellent travail accompli, ainsi que nos remerciements à tous nos collègues du Conseil général pour leur engagement au service de la communauté. A toutes et à tous nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Parmi les principaux investissements prévus au budget 2019, les Verts se réjouissent des efforts portés sur le réaménagement des bâtiments scolaires, la mise aux normes et l'agrandissement de la pouponnière et les aménagements des espaces publics.

Par contre, personne ne s'étonnera que notre groupe se montre réservé sur les coûts générés par l'aéroport et les investissements qui lui sont accordés. Même en étant particulièrement optimiste, on est en droit de douter, qu'à l'avenir, la nouvelle gouvernance va atténuer les dépenses consacrées à cette infrastructure. Il est difficile d'imaginer des privés prêts à investir dans cet aéroport avant même qu'il ne soit parfaitement adapté à la réception d'avions moyen-courrier ou de charters. Le risque est grand que tous les frais inhérents à l'amélioration du terminal, la présence de skyguide et la mise aux normes du tarmac apparaissent dans nos comptes pour quelques années encore tout cela dans un climat qui s'annonce pour le moins morose. Les derniers événements en date ne sont guère réjouissants. Cet hiver, par exemple, Swiss n'assurera que quelques liaisons anecdotiques. Air-Glacières vient de renoncer à ses destinations vers le sud de l'Europe. Son directeur affirme même qu'il n'y a peu, voire pas d'avenir pour les développements de l'aviation civile dans notre capitale.

Au-delà de cet aspect financier, est-il raisonnable, alors que les spécialistes en environnement déclarent l'urgence climatique, de vouloir réaliser un aéroport de dégagement pour la ville de Genève. Un développement ne ferait qu'aggraver la pollution atmosphérique dans une vallée encerclée par les plus hauts sommets des Alpes. Parier à ce point sur le futur de notre aéroport est-ce bien raisonnable, alors que la mise en place de la réforme fiscale et le financement de l'AVS risquent de coûter près de 9 millions de francs à notre ville ? Au niveau des inquiétudes budgétaires toujours, les Verts ne peuvent que regretter le poids de plus en plus important qu'exercent sur nos finances les charges de centralité. Certes, des actions ont été entreprises à ce niveau. Des contacts avec l'Etat et différentes communes sont programmés par nos autorités. Pourtant, jusqu'à ce jour, les résultats sont peu spectaculaires. La participation des communes environnantes au budget des hautes écoles situées



sur le territoire s'élève encore et toujours à 3 modiques francs par habitant. En outre, l'une d'entre elle refuse encore et toujours de verser la somme demandée.

Dès lors, on ne peut que partager l'avis de la Cogest qui encourage notre Conseil à se montrer plus ferme dans les négociations pour que, non seulement les communes participent au financement des hautes écoles, mais surtout qu'elles acceptent d'augmenter leur participation à l'avenir. Avec nos autorités cantonales également, les négociations sur les charges de centralité sont au point mort. Il devient indispensable de s'entendre avec l'Etat du Valais sur la façon d'atténuer le plus possible, les effets négatifs de la fameuse réforme fiscale et du financement de l'AVS sur nos futurs budgets. N'avons-nous pas intérêt à faire front commun avec les autres grandes communes de ce canton pour exercer suffisamment de pression sur nos autorités cantonales à ce sujet ? Du point de vue de l'environnement, les Verts tiennent à souligner les efforts financiers constants consacrés à l'amélioration des cadences des lignes de bus. Les investissements consentis ont débouché sur des résultats positifs. La fréquentation de certaines lignes ne cesse d'augmenter. La prochaine étape pourrait être l'augmentation de la cadence sur des lignes comme celles reliant Bramois et Châteauneuf au centre-ville. Le projet Agglo propose un passage chaque quart d'heure. Il semble pourtant que l'objectif de 10 minutes entre deux bus devrait devenir la norme pour vraiment convaincre les derniers réticents à ne pas encombrer le centre-ville avec leurs véhicules privés. Autour de la mobilité toujours, l'augmentation du nombre de bandes cyclables constitue un pas vers un désengorgement de notre ville. Reste maintenant à planifier la réalisation d'une véritable piste cyclable permettant de mieux sécuriser encore toutes les personnes utilisant le vélo pour se déplacer d'un quartier à l'autre. Les sommes budgétisées devraient favoriser en partie une telle réalisation. Les Verts se réjouissent des montants consacrés aux subventions accordées aux propriétaires qui installent des panneaux solaires thermiques ainsi qu'à ceux qui entreprennent des travaux en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Les 225'000 francs prévus méritent d'être augmentés dans un avenir proche. Nous espérons qu'il s'agit-là d'une toute première étape vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Une motion non encore discutée par ce Conseil relève l'intérêt d'abord d'élaborer un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle des énergies et pour la promotion des énergies renouvelables. Elle encourage surtout nos autorités à se montrer plus ambitieuse en investissant ou en promouvant, par exemple, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, le remplacement des énergies fossiles par des pompes à chaleur et la mobilité électrique. Pour l'instant, aucune trace de ces mesures n'apparaît dans le budget 2019.

Pour conclure, je vous signale que les Verts accepteront bel et bien ce budget et nous profitons pour remercier du travail accompli par la commune à ce niveau.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Oui pour vous donner les chiffres, nous avons en fonctionnement 50'000 francs qui ont été amendés, c'est-à-dire qu'on a un excédent de revenus de 550'000 francs au lieu des 500'000 francs. Et puis en investissements nets, je suis obligé un petit peu de corriger les montants que vous avez annoncés parce qu'il y a, soit sur l'aéroport, soit sur les écoles, des notions de subventions. Il faut donc tenir compte aussi de ces éléments-là. Et d'après le calcul qui a été fait par Monsieur Dondainaz, nous étions, en investissements nets à 25,8 millions et au final avec les quatre amendements qui ont été acceptés dont trois pour les investissements, nous serions à 25,62 millions, ce qui améliorerait le degré d'autofinancement de 90.3 à 91.1, sous réserve de contrôle. Il y a une petite subtilité pour les deux amendements aéroport et école puisqu'ils sont soumis à un refinancement de subventions de la part du canton. Il me reste simplement à remercier, au nom du Conseil municipal, au nom des chefs de service, pour leur travail, tous les commissaires. Je sais que ce sont de nombreuses soirées, de nombreuses heures qui sont passées au chevet de ce budget et du bien de notre ville. Je sais que ce n'est pas toujours simple de pouvoir aborder ces thématiques. Nous avons pris note de vos remarques dans le respect de la séparation des pouvoirs et, dans le respect des prérogatives du Conseil général. Nous allons donc essayer d'en tenir compte pour améliorer encore la relation entre nos deux pouvoirs et je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien que j'espère unanime pour ce budget.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au dernier vote de la soirée. Vote du budget 2019: ceux et celles qui acceptent le budget tel que modifié ce soir appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce budget est accepté par 57 oui, 0 abstention et 0 non.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je reprends juste la parole pour vous remercier de ce soutien, nous allons travailler ensemble, nous allons engager ces dépenses. Un petit mot de fin simplement pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année pour vous, pour vos proches et ceux que vous aimez, c'est important de passer ce temps en famille.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous remercie pour votre travail tout au long de cette année. Nous avons eu deux plenums supplémentaires par rapport au calendrier prévu. Merci pour votre grand engagement.

Je vous donne rendez-vous pour notre plenum du 19 février 2019.

Au nom du bureau et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année. Je vous retrouve au carnotzet de l'hôtel de ville afin de partager un vin chaud. Je remercie tous les intervenants de cette soirée de travail. Bonne soirée, belles fêtes et à bientôt.

Sion, le 15 mars 2019

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



LISTE DES PRESENCES DU 18.12.2018

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	31	Mayor	Noémie	PLR
2	Antonini	Tobia	PLR	32	Micheloud	Benoît	PDC
3	Barras	Dominique	PDC	33	Mirailles	Christian	LES VERTS
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG	34	Mittaz	Xavier	PLR
5	Boand	Vincent	UDC	35	Moren	Jean Philippe	PDC
6	Bonvin	Claire-Lise	PDC	36	Moulin	Guillaume	UDC
7	Bornet	Patrick	PLR	37	Mukuna	Akanga	PDC
8	Bornet	Ruth	PLR	38	Pallara	Chantal	PLR
9	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	39	Pallara	Juan Carlos	ADG
10	Broccard	Jean Michel	PDC	40	Pfister	Brigitte	LES VERTS
11	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	41	Pitteloud	Christophe	PDC
12	Collet	Bastian	ADG	42	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
13	Darbellay	Karine	LES VERTS	43	Reist	Martin	UDC
14	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	44	Rey	Charles André	PDC
15	Fauchère	Régine	PDC	45	Rossier	Gérard	LES VERTS
16	Fellay	Gilles	PDC	46	Rossier	Virginie	PDC
17	Fumeaux	Dionys	UDC	47	Rouiller	Jean Daniel	PLR
18	Gachnang	Mathieu	PDC	48	Schüpbach	Pierre	PDC
19	Gianadda	Isabelle	PDC	49	Sierro	Christophe	PDC
20	Gillioz	Fernand	PLR	50	Stalder	Thierry	PLR
21	Guex-Crosier	Johanne	ADG	51	Tavernier	Jérôme	PLR
22	Hirt	Jean-Claude	UDC	52	Theler	Maud	ADG
23	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	53	Turatti	Alain	PLR
24	Jacquier	Michael	PDC	54	Ulrich	Daniel	PLR
25	Juillerat	Olivier	PLR	55	Varone	Gérard	PDC
26	Kuchler	Fabien	PLR	56	Vergères	Pierre Michel	UDC
27	Léger	Jean Charles	PDC	57	Zuchuat	Raphaël	PDC
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	58	Zumstein	Alain	PLR
29	Marquis	Marco	PLR	59			
30	Maury	Cindy	ADG	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Rossier	Virginie	PDC
1	Bodrito	Jean Pierre	ADG	5			
2	Trabacchi	Sophie	PDC	6			
3				7			
4				8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1				5			
2				6			
3				7			
4				8			